

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1469

1^{er} août 2006

SOMMAIRE

Achten, GmbH, Remich	70512	Joy Real Estate S.A., Luxembourg	70474
Actaris Capital S.A., Luxembourg	70508	Kamesis S.A., Luxembourg	70484
Aeroclim Finance S.A., Luxembourg	70481	Kosmo Communication, S.à r.l., Luxembourg ...	70470
Allianz Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ...	70511	Langgeluk B.V., Luxembourg	70473
Amaranth (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ...	70466	Logistique Europe S.A., Luxembourg	70481
Amaranth (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ...	70469	Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Luxembourg .	70473
Armitage Security S.A., Luxembourg	70474	Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Luxembourg .	70473
Atlantas Saga Conseil S.A., Luxembourg	70479	Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Luxembourg .	70473
Belmolux, S.à r.l., Luxembourg	70474	Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Luxembourg .	70473
Butaz International S.A., Luxembourg	70507	Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Luxembourg .	70473
C.M.M. S.A., Luxembourg	70508	Luxco UK, S.à r.l., Luxembourg	70472
Calchas Holding S.A., Luxembourg	70470	MSD Partners, S.à r.l., Luxembourg	70481
Caroval Holding S.A., Luxembourg	70477	Pagos, S.à r.l., Strassen	70484
Clavius Holding S.A., Luxembourg	70465	Partak S.A., Luxembourg	70509
Cobasol, S.à r.l., Bascharage	70509	Prifund Conseil S.A., Luxembourg	70472
Création d'Ambiances, S.à r.l., Luxembourg	70479	Prifund Conseil S.A., Luxembourg	70472
E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Luxembourg	70510	RD & C S.A., Luxembourg	70472
Euresa-Life S.A., Bertrange	70478	Sauber Investments, S.à r.l., Luxembourg	70508
FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A., Luxembourg	70509	Speralux S.A., Munsbach	70508
Fincos S.A., Luxembourg	70508	Spinnaker Holdings, S.à r.l., Luxembourg	70487
Global Select Sicav, Luxembourg	70512	Swifin S.A., Luxembourg	70512
Global Select Sicav, Luxembourg	70512	Swilux S.A., Luxembourg	70511
(Le) Grotte, S.à r.l., Hostert-Niederanven	70482	Tranquera Investments S.A., Luxembourg	70509
Immobilière Centenaire S.A., Luxembourg	70511	West Europe Investments & Properties S.A., Lu- xembourg	70510
JMW Luxembourg S.A., Luxembourg	70470	Wic Holding S.A., Luxembourg	70509
		Zenith Sicav, Luxembourg	70477

CLAVIUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 85.943.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(048634/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LAKE ERIE CORPORATION, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.776.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of April.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

AMARETE MASTER LIMITED, a Cayman Islands exempt corporation, having its registered office at c/o Dundee Leeds Management Services (Cayman) Ltd, 2nd Floor, Waterfront Centre, 28 North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (the «Shareholder»),

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamilton, on April 25, 2006.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LAKE ERIE CORPORATION, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 21 July 2005, published in the Mémorial C number 1371 of 12 December 2005 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 109.776. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company to AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l.
2. To amend article 4 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.
3. To amend article 2 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may, in particular, (i) invest in bond, note, debenture and other offerings of debt securities (both listed and unlisted), including sovereign debt, when initially offered, (ii) purchase and sell bonds, notes, debentures and other debt securities (both listed and unlisted), including sovereign debt, in secondary market transactions, (iii) invest in preferred stock (both listed and unlisted) when initially offered, (iv) purchase and sell preferred stock (both listed and unlisted) in secondary market transactions, (v) invest in common stock and other equity securities (both listed and unlisted) when initially offered, (vi) purchase and sell common stock and other equity securities (both listed and unlisted) in secondary market transactions, (vii) purchase and sell derivatives, including derivatives that have commodities as the reference asset, credit default swaps and other derivatives, (viii) invest in primary offerings of loans, including sovereign debt, either directly or through assignment, (ix) invest in primary offerings of syndicated bank loans, including sovereign debt, through sub-participation, (x) purchase and sell loan participations in the secondary market following primary sale or syndication, and (xi) more generally, acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, commodities and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above descriptions in clauses 2.1 through 2.5 are to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

2.8. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.9. The Company will, however, not engage in any activity that would require a Luxembourg financial sector license.

4. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

Art. 4. «The Company will exist under the name of AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Third resolution

The Shareholder resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may, in particular, (i) invest in bond, note, debenture and other offerings of debt securities (both listed and unlisted), including sovereign debt, when initially offered, (ii) purchase and sell bonds, notes, debentures and other debt securities (both listed and unlisted), including sovereign debt, in secondary market transactions, (iii) invest in preferred stock (both listed and unlisted) when initially offered, (iv) purchase and sell preferred stock (both listed and unlisted) in secondary market transactions, (v) invest in common stock and other equity securities (both listed and unlisted) when initially offered, (vi) purchase and sell common stock and other equity securities (both listed and unlisted) in secondary market transactions, (vii) purchase and sell derivatives, including derivatives that have commodities as the reference asset, credit default swaps and other derivatives, (viii) invest in primary offerings of loans, including sovereign debt, either directly or through assignment, (ix) invest in primary offerings of syndicated bank loans, including sovereign debt, through sub-participation, (x) purchase and sell loan participations in the secondary market following primary sale or syndication, and (xi) more generally, acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, commodities and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above descriptions in clauses 2.1 through 2.5 are to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

2.8. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.9. The Company will, however, not engage in any activity that would require a Luxembourg financial sector license.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AMARETE MASTER LIMITED, une société exemptée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Dundee Leeds Management Services (Cayman) Ltd, 2nd Floor, Waterfront Centre, 28 North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies («l'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Hamilton, le 25 avril 2006.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LAKE ERIE CORPORATION, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire sousigné le 21 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1371 du 12 décembre 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.776. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société en AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l.
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.
3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, intérêts ou parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et l'administration de telles participations, intérêts ou parts. La Société peut, en particulier, (i) investir dans des obligations, bons, certificats ou autres offres de titres de dettes (cotés ou non), y compris des dettes étatiques, lors de leurs émissions, (ii) acheter et vendre des obligations, bons, certificats et tous autres titres de dettes (cotés ou non), y compris des dettes étatiques, dans des opérations sur des marchés secondaires, (iii) investir dans des actions privilégiées (cotées ou non) lors de leurs émissions, (iv) acheter et vendre des actions privilégiées (cotées ou non) dans des opérations sur des marchés secondaires, (v) investir dans des actions ordinaires et autres titres de capital (cotés ou non) lors de leurs émissions, (vi) acheter et vendre des actions ordinaires et autres titres de capital (cotés ou non) dans des opérations sur des marchés secondaires, (vii) acheter et vendre des produits dérivés, y compris des produits qui ont des marchandises comme élément de référence, des swap sur crédit et autres produits dérivés, (viii) investir dans des offres primaires de prêts, y compris des dettes étatiques, directement ou par cessions, (ix) investir dans des offres primaires de prêts bancaires syndiqués, y compris des dettes étatiques, au travers de sous participations, (x) acheter et vendre des participations dans des prêts dans le marché secondaire suite à une vente initiale ou à une syndication, et (xi) plus généralement, acquérir par voie de souscription, achat, échange ou tout autre manière toutes participations, actions, marchandises et tous titres de participations, obligations, bons, certificats de dépôt, autres instruments de dettes et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entreprise publique ou privée quelque quel le soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des titres, obligations et bons et toutes sortes de dettes et/ou actions. La Société peut prêter des fonds y compris les produits de tous emprunts et/ou émissions de titres de dettes à ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. Elle peut aussi donner des garanties et accorder des titres en faveur de tierce parties pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tous ou sur une partie de ses biens.

2.3. La Société peut en outre participer à l'acquisition et à la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou source qu'ils soient.

2.4. La Société peut d'une manière générale avoir recours à toutes techniques et instruments relatifs à ses investissements dans le but d'assurer la gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ou tout autre risque.

2.5. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financière à l'égard d'investissements directes ou indirectes dans des biens meubles ou immeubles, y compris (mais l'énumération n'étant pas limitative) l'acquisition, la détention, la location vente, la location, le crédit-bail, la mise en location, la division, la récupération, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou autrement l'aliénation, l'hypothèque, la nantissement ou le grèvement de biens meubles et immeubles.

2.6. Les descriptions mentionnées aux alinéas 2.1 à 2.5 sont à interpréter de la manière la plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

2.8. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.9. La Société ne participera pas, cependant, à des activités qui requièrent un agrément du secteur financier luxembourgeois.

4. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 4. «La Société adopte la dénomination AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, intérêts ou parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et l'administration de telles participations, intérêts ou parts. La Société peut, en particulier, (i) investir dans des obligations, bons, certificats ou autres offres de titres de dettes (cotés ou non), y compris des dettes étatiques, lors de leurs émissions, (ii) acheter et vendre des obligations, bons, certificats et tous autres titres de dettes (cotés ou non), y compris des dettes étatiques, dans des opérations sur des marchés secondaires, (iii) investir dans des actions privilégiées (cotées ou non) lors de leurs émissions, (iv) acheter et vendre des actions privilégiées (cotées ou non) dans des opérations sur des marchés secondaires, (v) investir dans des actions ordinaires et autres titres de capital (cotés ou non) lors de leurs émissions, (vi) acheter et vendre des actions ordinaires et autres titres de capital (cotés ou non) dans des opérations sur des marchés secondaires, (vii) acheter et vendre des produits dérivés, y compris des produits qui ont des marchandises comme élément de référence, des swap sur crédit et autres produits dérivés, (viii) investir dans des offres primaires de prêts, y compris des dettes étatiques, directement ou par cessions, (ix) investir dans des offres primaires de prêts bancaires syndiqués, y compris des dettes étatiques, au travers de sous participations, (x) acheter et vendre des participations dans des prêts dans le marché secondaire suite à une vente initiale ou à une syndication, et (xi) plus généralement, acquérir par voie de souscription, achat, échange ou tout autre manière toutes participations, actions, marchandises et tous titres de participations, obligations, bons, certificats de dépôt, autres instruments de dettes et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entreprise publique ou privée quelque quel le soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des titres, obligations et bons et toutes sortes de dettes et/ou actions. La Société peut prêter des fonds y compris les produits de tous emprunts et/ou émissions de titres de dettes à ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. Elle peut aussi donner des garanties et accorder des titres en faveur de tierce parties pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tous ou sur une partie de ses biens.

2.3. La Société peut en outre participer à l'acquisition et à la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou source qu'ils soient.

2.4. La Société peut d'une manière générale avoir recours à toutes techniques et instruments relatifs à ses investissements dans le but d'assurer la gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ou tout autre risque.

2.5. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financière à l'égard d'investissements directs ou indirectes dans des biens meubles ou immeubles, y compris (mais l'énumération n'étant pas limitative) l'acquisition, la détention, la location vente, la location, le crédit-bail, la mise en location, la division, la récupération, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou autrement l'aliénation, l'hypothèque, la nantissement ou le grèvement de biens meubles et immeubles.

2.6. Les descriptions mentionnées aux alinéas 2.1 à 2.5 sont à interpréter de la manière la plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

2.8. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.9. La Société ne participera pas, cependant, à des activités qui requièrent un agrément du secteur financier luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2006, vol. 436, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2006.

H. Hellinckx.

(050729.03/242/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

**AMARANTH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LAKE ERIE CORPORATION, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2006.

H. Hellinckx.

(050735.03/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

70470

CALCHAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2006.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(049695.03/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

JMW LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.722.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045135/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

KOSMO COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 116.621.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Karine Touati, employée privée, née à Metz (France), le 23 janvier 1971, demeurant à F-57000 Metz, 26, rue de Pont-à-Mousson (France).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de KOSMO COMMUNICATION, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de tous services aux entreprises dans le domaine de la communication, de la création d'événements, de relations avec la presse, de la création artistique, de la communication par l'objet, de la création de sites Internet, des services multimédia, des créations sonores, de la création audiovisuelle et tout autres services se rapportant directement ou indirectement à la communication au sens large.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Karine Touati, employée privée, demeurant à F-57000 Metz, 26, rue de Pont-à-Mousson (France).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
- 2.- Madame Karine Touati, employée privée, née à Metz (France), le 23 janvier 1971, demeurant à F-57000 Metz, 26, rue de Pont-à-Mousson (France), est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. Touati, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 70, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2006.

J. Seckler.

(049644.03/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

RD & C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.843.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signatures.

(045811//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

LUXCO UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.330.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signature.

(047961/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

PRIFUND CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 39.240.

Les comptes annuels et rapport du commissaire au 30 novembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00201, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé du Pouvoir

(048149/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

PRIFUND CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 39.240.

La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00203, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé du Pouvoir

(048151/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

70473

LANGGELUK B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.604.

Le bilan au 29 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signature.

(047964/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

LUX TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048675//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LUX TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048674//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LUX TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048673//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LUX TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048672//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LUX TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048671//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

BELMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.747.

Le bilan au 29 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signature.

(047967/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

ARMITAGE SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.053.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signature.

(047971/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

JOY REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 116.623.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Palmira Bottalini, conseil économique, née à Naples (Italie), le 17 octobre 1942, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont;

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Madame Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de JOY REAL ESTATE S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (498.000,- EUR), représenté par deux cent quarante-neuf mille (249.000) actions de deux euros (2,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Madame Palmira Bottalini, préqualifiée, deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	248.999
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action.	1
Total: deux cent quarante-neuf mille actions	249.000

A) Les deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (248.999) actions souscrites par Madame Palmira Bottalini, préqualifiée, ont été libérées moyennant apport de la moitié de la pleine propriété des immeubles suivants:

- 1.- un local commercial de 49,25 m², rez-de-chaussée, sis à Naples, Via Riviera di Chiaia N° 9, (Italie);
- 2.- un appartement de 21,08 m², niveau T sub 5, sis à Naples, Via Riviera di Chiaia N° 10, (Italie);
- 3.- un appartement de 45,43 m², niveau T sub 6, sis à Naples, Via Riviera di Chiaia N° 10, (Italie);
- 4.- un appartement de 95,66 m², au 1^{er} étage, sis à Naples, Via Riviera di Chiaia N° 10, (Italie);
- 5.- un appartement de 113,94 m², au 2^e étage, int 7, sc B, sis à Naples, Via Francesco Petrarca N° 20, (Italie);
- 6.- un appartement de 113,94 m², au 4^e étage, int 13, sc B, sis à Naples, Via Francesco Petrarca N° 20, (Italie);
- 7.- un local commercial de 26,99 m², rez-de-chaussée, sis à Naples, Via Posilippo N° 306, (Italie);
- 8.- un local commercial de 26,82 m², rez-de-chaussée, sis à Naples, Via Posilippo N° 307, (Italie);
- 9.- un appartement de 69,14 m², au 2^e étage, sis à Naples, Via Posilippo N° 308, (Italie);
- 10.- un appartement de 117,39 m², au 3^e étage, int 8 sc C, sis à Mercogliano, Via Giacomo Matteotti, (Italie).

Titre de propriété

Madame Palmira Bottalini, préqualifiée, est devenue propriétaire des immeubles susmentionnés suivant acte de donation reçu par Maître Giuseppe Di Tranzo, notaire de résidence à Naples (Italie), en date du 26 février 2004.

Déclaration

L'apporteur susmentionné déclare expressément que les biens immeubles ci-avant apportés ont été bâtis avant l'an 1967 et qu'ils n'ont pas été soumis à des procédures d'amnistie («condono edilizio»).

70476

Annexes

Le prédit acte de donation ainsi que le rapport d'expertise sur la valeur cadastrale, établi par le géomètre expert Monsieur Giancarlo Molfese, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisés avec lui.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Dominique Ransquin de la société H.R.T. REVISION, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 248.999 actions de EUR 2,- chacune de JOY REAL ESTATE S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de JOY REAL ESTATE S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans accord préalable.

Luxembourg, le 21 avril 2006.»

Ledit rapport, signé ne varietur par la comparante, ès qualités, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

A la demande expresse du notaire, les parties comparantes ont déclaré eu égard aux dispositions du prédit acte de donation du 26 février 2006, formellement vouloir procéder au prédit apport et décharger le notaire instrumentant de toute responsabilité à cet égard.

B) L'une (1) action souscrite par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, a été libérée par versement en numéraire, de sorte que la somme de deux euros (2,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Vérification

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ six mille huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Palmira Bottalini, conseil économique, née à Naples (Italie), le 17 octobre 1942, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont;
- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Vincenzo Arno', administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 2 mai 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Bottalini, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2006, vol. 536, fol. 68, case 11. – Reçu 4.980 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2006.

J. Seckler.

(049721.03/231/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

ZENITH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

 Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.570.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2005, réf. LSO-BQ00209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(048146/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

CAROVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

 Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 116.568.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme RINOPYL HOLDING S.A., (R.C. B 52.936) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges Brimeyer, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAROVAL HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par-achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent-vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en trois cent trente (330) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société RINOPYL HOLDING S.A., préqualifiée	329 actions
2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié	1 action
Total	330 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2007.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent vingt euros (1.420,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Matthew Charles Stokes, consultant, né à Guernsey (GB), le 20 août 1976, demeurant à Efstathiou Court, 2nd Floor, 365 St-Andrew's Street, Limassol 3505, Chypre (administrateur-délégué);

b) Madame Brenda Patricia Cocksedge, consultant, née à Londres, le 31 août 1949, demeurant à Flat N° 5158, Golden Sands No. 5, PO Box 9168, Mankhol, Dubai, UAE;

c) Monsieur Alex Rolando Munoz, consultant, né à Panama, République du Panama, le 27 mai 1958, demeurant à Residencial El Tecal, Vista Alegre-Arraijan, République du Panama.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FIRI TREUHAND S.A., (CH-170.4.000.914-3 Handelsregisteramt Kanton Zug) avec siège social à CH-6304 Zoug, 30, Chammerstrasse.

4. le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 916, fol. 76, case 11. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mai 2006.

G. d'Huart.

(048861.03/207/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

EURESA-LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 1, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 43.958.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Quairière

Directeur Général

(048148//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.189.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé du Pouvoir

(048152/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

CREATION D'AMBIANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 116.569.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Malou Molitor, épouse Beck, gemmologue, née à Luxembourg, le 22 mars 1961, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

2. Madame Marisca Hélène Guepin, épouse Carpentier de Changy, peintre en décors, née à Leidschendam (Pays-Bas), le 21 octobre 1968, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 9, rue de la Montagne.

3. Madame Paola Temesvary, épouse Habsburg-Lothringen, architecte, née à Budapest (Hongrie), le 4 juin 1971, demeurant à L-8805 Rambrouch, 1, rue du Château.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et la vente en gros et en détail de meubles, d'objets de décoration et d'accessoires, la confection de décorations ainsi que de toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CREATION D'AMBIANCES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 63 (soixante-trois) parts sociales de EUR 200,- (deux cents euros) chacune, souscrites comme suit:

1. Madame Malou Molitor, épouse Beck, gemmologue, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen, vingt et une parts sociales	21
2. Madame Marisca Hélène Guepin, épouse Carpentier de Changy, peintre en décors, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 9, rue de la Montagne, vingt et une parts sociales	21
3. Madame Paola Temesvary, épouse Habsburg-Lothringen, architecte, demeurant à L-8805 Rambrouch, 1, rue du Château, vingt et une parts sociales	21
Total: soixante-trois parts sociales	63

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne connaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille six.

Libération des parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

2.- L'assemblée désigne comme gérantes de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Marisca Hélène Guepin, épouse Carpentier de Changy, peintre en décors, née à Leidschendam (Pays-Bas), le 21 octobre 1968, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 9, rue de la Montagne, gérante technique.

- Madame Malou Molitor, épouse Beck, gemmologue, née à Luxembourg, le 22 mars 1961, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen, gérante administrative.

- Madame Paola Temesvary, épouse Habsburg-Lothringen, architecte, née à Budapest (Hongrie), le 4 juin 1971, demeurant à L-8805 Rambrouch, 1, rue du Château, gérante administrative.

3.- La société est engagée par la signature individuelle d'une gérante jusqu'à concurrence d'un montant de 1.250,- EUR, pour tout dépassement de cette valeur la signature conjointe de la gérante technique et d'une gérante administrative est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Molitor, H. Guepin, P. Temesvary, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2006, vol. 536, fol. 68, case 12. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2006.

J. Seckler.

(048862.03/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LOGISTIQUE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.155.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

LOGISTIQUE EUROPE S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(048154/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

AEROCLIM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 77.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Signature.

(048183/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

MSD PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 109.265.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 29 novembre 2005 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

NACAZOE, S.à r.l.	50 parts
MSD FINANCE, S.à r.l.	50 parts
Total	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048163/1629/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

LE GROTTÉ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert/Niederanven, 116, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 116.574.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Chaves Rosario, électricien, né à Sagrada Familia (Angola), le 15 avril 1971, demeurant à L-5750 Frisange, 1, rue de Bettembourg;

2.- Monsieur Luis Augusto Das Neves Rascao, pizzaiolo, né à Paiao/Figueira da Foz (Portugal), le 27 mars 1963, demeurant à L-1320 Luxembourg, 13, rue de Cessange;

3.- Monsieur José Francisco Vieira Pinheiro, cuisinier, né à Salto/Montalegre (Portugal), le 5 septembre 1970, demeurant à L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch;

4.- Monsieur Antero Fernando Dos Santos Fonseca, serveur, né à Numao/Vila Nova de Foz Coa (Portugal), le 30 avril 1966, demeurant à L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de LE GROTTÉ, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

En outre, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Hostert/Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les 3/4 des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions de l'alinéa précédent, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s) et, à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s) et, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants que jusqu'à hauteur d'un montant à déterminer par l'assemblée générale des associés. Au-delà du montant fixé par l'assemblée, la signature conjointe de deux gérants sera requise.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'aurait qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera la jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Souscription

Les parts sociales sont souscrites par les comparants comme suit:

1.- Monsieur Antonio Chaves Rosario, préqualifié, quarante parts sociales	40
2.- Monsieur Luis Augusto Das Neves Rascao, préqualifié, vingt parts sociales	20
3.- Monsieur José Francisco Vieira Pinheiro, préqualifié, vingt parts sociales	20
4.- Monsieur Antero Fernando Dos Santos Fonseca, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par l'apport en espèces du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la Société est établi à L-6970 Hostert/Niederanven, 116, rue Andethana.

2.- Sont nommés comme gérants pour une durée de six ans:

- a) Monsieur José Francisco Vieira Pinheiro, préqualifié, gérant technique,
- b) Monsieur Antonio Chaves Rosario, préqualifié, gérant administratif,
- c) Monsieur Luis Augusto Das Neves Rascao, préqualifié, gérant administratif,
- d) Monsieur Antero Fernando Dos Santos Fonseca, préqualifié, gérant administratif.

Chaque gérant a un pouvoir de signature individuel à concurrence d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Chaves Rosario, L.A. Das Neves Rascao, J.F. Vieira Pinheiro, A.F. Dos Santos Fonseca, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 53, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

E. Schlessler.

(048934.03/227/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PAGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 31.337.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 mai 2006.

Pour PAGOS, S.à r.l.

J. Reuter

(048631/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

KAMESIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 116.615.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme KAMEA S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie;

2.- Madame Simonetta Cafissi, femme au foyer, née à Prato (Italie), le 21 juin 1957, demeurant à I-59100 Prato, Via Giordano Bruno 67 (Italie).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAMESIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société aura pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Le capital autorisé de la société est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), représenté par trente mille (30.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mai 2011, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme KAMEA S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Madame Simonetta Cafissi, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur avec pouvoir de signature de type A:

- Madame Simonetta Cafissi, femme au foyer, née à Prato (Italie), le 21 juin 1957, demeurant à I-59100 Prato, Via Giordano Bruno 67 (Italie);

Administrateurs avec pouvoir de signature de type B:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, né à Tricase (Italie), le 1^{er} août 1975, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.769.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2006, vol. 536, fol. 70, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2006.

J. Seckler.

(049633.03/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

SPINNAKER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 109.263.

In the year two thousand and six, on the fourth day of May.

Before Mr Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SPINNAKER HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) whose registered office is at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B 109.263 (the Company). The Company was incorporated on 24 June 2005 pursuant to a deed of Mr André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 1270 of 25 November 2005.

The Meeting is chaired by Mr Jean-François Bouchoms, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Benoit Tassigny, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

There appeared:

1. VALDIVIA LBO FUND I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, whose registered office is at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD (VALDIVIA),

hereby represented by Mr Gautier Rochez, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on May 4, 2006;

2. CHARTERHOUSE STONE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) whose registered office is at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under number B 115.704 (CHARTERHOUSE STONE),

hereby represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on May 4, 2006;

3. AXA CO-INVESTMENT FUND II FCPR (represented by its management company AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), a company incorporated under the laws of France, whose registered office is at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France (AXA 1),

hereby represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on May 4, 2006; and

4. AXA CDP CO-INVESTMENT FUND FCPR (represented by its management company AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), a company incorporated under the laws of France, whose registered office is at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France (AXA 2),

hereby represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on May 4, 2006.

The powers of attorney of the appearing parties, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

AXA 2 intervenes to the present meeting in order to subscribe some new shares to be issued by the Company.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

that they hold together (to the exception of AXA 2) all of the 100 (one hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in the following proportion:

VALDIVIA	18 shares
CHARTERHOUSE STONE	73 shares
AXA 1	9 shares
Total	100 shares

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 8,478,250 (eight million four hundred seventy-eight thousand two hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 8,490,750 (eight million four hundred ninety thousand seven hundred fifty Euro), by way of the issue of 67,826 (sixty-seven thousand eight hundred twenty-six) new shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.

3. Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 6, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company or any employee of BENELUX TRUST LUXEMBOURG, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company and its board of managers to the registration of the newly issued shares in the share register of

the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Amendment of each article of the articles of association of the Company, to the extent necessary, so as to insert the relevant provisions of a shareholders' agreement between the shareholders of the Company relating among others to the governance of the Company, insertion of a definition section and additional articles in the articles of association of the Company and subsequent renumbering and restatement of the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles.

7. Acknowledgement and acceptance of the resignation of the current managers of the Company and discharge for the performance of their duties from the date of their appointment to the date of their resignation.

8. Appointment of CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED as A manager and Mr Gautier Rochez, Mr Joost Tulkens and Mr Bart Zech as B managers of the Company, for an unlimited period of time.

9. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 8,478,250 (eight million four hundred seventy-eight thousand two hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 8,490,750 (eight million four hundred ninety thousand seven hundred fifty Euro), by way of the issue of 67,826 (sixty-seven thousand eight hundred twenty-six) new shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscriptions to and full payments of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscriptions - Payments

1. VALDIVIA, above mentioned, represented as stated above, declares to subscribe to 12,019 (twelve thousand nineteen) newly issued shares and to fully pay them up by way of the conversion into equity of a certain, liquid and immediately payable loan receivable (Receivable 1) held by it against the Company pursuant to an intercompany loan agreement dated 3 May 2006 (Loan Agreement 1) whereby Valdivia made available to the Company an interest-free loan in a principal amount of EUR 1,502,375 (one million five hundred two thousand three hundred seventy-five Euro).

The contribution in kind of Receivable 1, in an amount of EUR 1,502,375 (one million five hundred two thousand three hundred seventy-five Euro) is to be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of Receivable 1 contributed to the Company is supported by a certificate dated 3 May 2006 signed by VALDIVIA and the Company whereby the parties thereto confirm the amount outstanding under Loan Agreement 1 and Receivable 1 (Certificate 1).

A copy of Certificate 1, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

2. CHARTERHOUSE STONE, above mentioned, represented as stated above, declares to subscribe to 49,397 (forty-nine thousand three hundred ninety-seven) newly issued shares and to fully pay them up by way of the conversion into equity of a certain, liquid and immediately payable loan receivable (Receivable 2) held by it against the Company pursuant to an intercompany loan agreement dated 3 May 2006 (Loan Agreement 2) whereby CHARTERHOUSE STONE made available to the Company an interest-free loan in a principal amount of EUR 6,174,625 (six million one hundred seventy-four thousand six hundred twenty-five Euro).

The contribution in kind of Receivable 2, in an amount of EUR 6,174,625 (six million one hundred seventy-four thousand six hundred twenty-five Euro) is to be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of Receivable 2 contributed to the Company is supported by a certificate dated 3 May 2006 signed by CHARTERHOUSE STONE and the Company whereby the parties thereto confirm the amount outstanding under Loan Agreement 2 and Receivable 2 (Certificate 2).

A copy of Certificate 2, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

3. AXA 1, above mentioned, represented as stated above, declares to subscribe to 3,865 (three thousand eight hundred and sixty-five) newly issued shares and to fully pay them up by way of the conversion into equity of a certain, liquid and immediately payable loan receivable (Receivable 3) held by it against the Company pursuant to an intercompany loan agreement dated 17 April 2006 (Loan Agreement 3) whereby AXA 1 made available to the Company an interest-free loan in a principal amount of EUR 483,125 (four hundred eighty-three thousand one hundred twenty-five Euro).

The contribution in kind of Receivable 3, in an amount of EUR 483,125 (four hundred eighty-three thousand one hundred twenty-five Euro) is to be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of Receivable 3 contributed to the Company is supported by a certificate dated 3 May 2006 signed by AXA 1 and the Company whereby the parties thereto confirm the amount outstanding under Loan Agreement 3 and Receivable 3 (Certificate 3).

A copy of Certificate 3, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

4. AXA 2, above mentioned, represented as stated above, declares to subscribe to 2,545 (two thousand five hundred forty-five) newly issued shares and to fully pay them up by way of the conversion into equity of a certain, liquid and immediately payable loan receivable (Receivable 4) held by it against the Company pursuant to an intercompany loan agreement dated 17 April 2006 (Loan Agreement 4) whereby AXA 2 made available to the Company an interest-free loan in a principal amount of EUR 318,125 (three hundred eighteen thousand one hundred twenty-five Euro).

The contribution in kind of Receivable 4, in an amount of EUR 318,125 (three hundred eighteen thousand one hundred twenty-five Euro) is to be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of Receivable 4 contributed to the Company is supported by a certificate dated 3 May 2006 signed by AXA 2 and the Company whereby the parties thereto confirm the amount outstanding under Loan Agreement 4 and Receivable 4 (Certificate 4).

A copy of Certificate 4, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Evidence of the payment by the appearing parties of Loan Agreement 1, Loan Agreement 2, Loan Agreement 3 and Loan Agreement 4 on the Company's bank account in an aggregate amount of EUR 8,478,250 (eight million four hundred seventy-eight thousand two hundred and fifty Euro) has also been given to the undersigned notary by means of a certificate issued by BNP PARIBAS SPAIN on 4 May 2006 confirming the availability on the Company's bank account of the aggregate principal amount borrowed by the Company under Loan Agreement 1, Loan Agreement 2, Loan Agreement 3 and Loan Agreement 4 which amount shall be converted according to the present deed into equity of the Company. The appearing parties further confirm that Receivable 1, Receivable 2, Receivable 3 and Receivable 4 are definite, mature and the amount of which is final.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the changes adopted under the second resolution above, so that it shall henceforth read as follow:

«**Art. 6. Share Capital.** The Company's capital is set at EUR 8,490,750 (eight million four hundred ninety thousand seven hundred fifty Euro), represented by 67,926 (sixty-seven thousand nine hundred twenty-six) shares of a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes, and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities should this prove to be necessary).

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend each of the articles of the articles of association of the Company, to the extent necessary, so as to insert the relevant provisions of a shareholders' agreement between the shareholders of the Company relating among others to the governance of the Company. As a consequence, the Meeting resolves to insert a definition section in the Articles and additional articles in the articles of association of the Company in view of inserting the relevant provisions of a shareholders' agreement therein. The Meeting resolve to restate and renumber the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they read in their entirely amended, renumbered and restated version as follows:

Title I.- Definitions

Terms not defined hereby shall have the same meaning as in the SHA.

Articles means the articles of association of the Company.

AXA means AXA 1 and AXA 2, as hereinafter defined.

AXA 1 means AXA CO-INVESTMENT FUND II FCPR (represented by its management company AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), a company incorporated under the laws of France, whose registered office is at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

AXA 2 means AXA CDP CO-INVESTMENT FUND FCPR (represented by its management company AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), a company incorporated under the laws of France, whose registered office is at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

Board means the board of managers of the Company.

Business Day means any calendar day other than a Saturday or a Sunday and other than any day on which banks are closed in the cities of Madrid (Spain), London (United Kingdom) and Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

CHARTERHOUSE means CCP VII, GmbH & Co. KG and CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED as general partner of (i) CCP VII LP No. 1.1, CCP VII LP No. 1.2, CCP VII LP No. 2.1 and CCP VII LP No. 2.2., (ii) CCP VII CO-INVESTMENT LPs A, B, C, D, E, F and G, such entities being the direct shareholders of CHARTERHOUSE STONE.

CHARTERHOUSE STONE means a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) whose registered office is at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under number B 115.704 (CHARTERHOUSE STONE).

Company means SPINNAKER HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg and registered at the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 109.263.

Deed of Adherence means a deed of adherence to the SHA.

ERISA Investor means each of CHARTERHOUSE, VALDIVIA and such additional persons as may from time to time be designated ERISA Investors by the Board with the consent of the Investors.

General Shareholders Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company properly constituted and having the powers conferred upon it by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Articles.

Group means the Company and its subsidiaries from time to time and Group Company means any of them.

Investor means CHARTERHOUSE STONE and VALDIVIA (and their Permitted Successors and Assignees).

Investor Consent means the consent or approval of the A and B Managers given in writing or given at a meeting of the Board and in each case specifically referred to as representing Investor Consent (so that an A or B Manager may consent to a matter in his capacity as a Manager, without that consent representing consent under this definition unless he specifically indicates it as being so).

Permitted Successors and Assignees means any person who acquires Shares by sale or transfer, as permitted by the terms of the SHA and/or the Articles.

SHA means the shareholders' agreement, dated 1 March 2006 as amended and relating to the Company, between CHARTERHOUSE STONE, VALDIVIA, AXA 1 and AXA 2 (as it may be amended or supplemented from time to time).

Shareholders means the persons holding Shares in the Company from time to time.

Shares means the shares of the Company outstanding from time to time.

Spanish Newco Shareholders' Agreement means that agreement to be entered into by and between the Company, the current shareholders of the LEVANTINA Group and INVEST EXPERIENCE 2005 S.A. relating to INVEST EXPERIENCE 2005 S.A.

Spanish Newco Shares means the shares in INVEST EXPERIENCE 2005 S.A. held by the Company from time to time.

VALDIVIA means VALDIVIA LBO FUND I, L.P. a limited partnership incorporated under the laws of England, whose registered office is at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD.

Title II.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Terms not defined hereby shall have the same meaning as in the CA.

Art. 1. Form

There hereby exists among the subscribers, and all other person who shall become owners of the shares hereafter created a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

Art. 2. Corporate Objects

2.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

2.2 In particular, the Company may use its funds and share capital for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development, and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize upon them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

2.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, or any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Name

The Company is incorporated under the name of SPINNAKER HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 4. Registered Office

The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Shareholders Meeting, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Title III.- Capital - Profit sharing - Shares - Transfer of shares

Art. 6. Share Capital

The Company's capital is set at EUR 8,490,750 (eight million four hundred ninety thousand seven hundred fifty Euro), represented by 67,926 (sixty-seven thousand nine hundred twenty-six) shares of a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up (the Shares, each a Share).

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Profit Sharing

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Transfer of Shares

8.1 General Principles

(a) During a term of two years following the date of the SHA, none of the Shareholders shall be entitled to transfer Shares without Investor Consent. Once such term should have elapsed, (i) each of the Investor shall be entitled to freely transfer all or part of its Shares subject however to the pre-emption rights, tag-along rights, drag-along rights and such other rights set out in the Articles and the SHA and (ii) AXA, meaning AXA 1 and AXA 2 jointly, shall only be entitled to transfer all or part of its Shares by virtue of the tag-along rights (AXA, meaning AXA 1 and AXA 2 jointly, shall however enjoy the right to already transfer their Shares under the provisions of the tag-along rights during the term of two years following the date of the SHA) and such other rights set out in the Articles and the SHA expressly allocated to AXA.

(b) A transfer of Shares held by or on behalf of an investment fund (including investment trusts, limited partnerships, unit trusts and co-investment schemes) to:

(i) any person to hold on behalf of that same investment fund (whether as nominee, trustee, custodian, general partner or otherwise);

(ii) by way of a distribution in kind or otherwise under the documentation or laws governing that fund to any of the participants in that fund or their nominees;

(iii) to, or to any person to be held on behalf of, any other investment fund which has the same manager or investment adviser;

may be made at any time and without respect to the restrictive provisions of this article 8 but subject however to the provisions of article 8.1(a) to 8.1(b).

(c) AXA has the right to transfer at any time part of its Shares to a second fund, being a parallel vehicle also managed by AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, and this clause is consistent with the principle set out above under article 8.1(b) (iii).

(c) Prior to the completion of any sale or transfer of the Shares permitted under article 8.1(a) the transferee of such shares shall enter into the SHA and be bound by all its terms as if it were an original party to the SHA in accordance with the terms of the Deed of Adherence.

(d) None of the Shareholders shall transfer any Shares, the Company shall not register any transfer of Shares and the Investors shall procure that no transfer of Shares is registered by the Managers, unless the transferring Shareholder concurrently:

(i) assigns or novates, as the case may be, its rights and obligations under its loan agreement in the same proportion as the proportion of the Shareholder's total Shares being transferred by that Shareholder; and

(ii) novates its rights and obligations under the shareholder loan agreement entered into between the transferring Shareholder and the Company, to the transferee of the Shares.

(e) No transfer of any Share shall be valid and enforceable vis-à-vis the Company and consequently be registered by the Company, unless the terms of the Articles and the SHA are complied with.

(f) If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a General Shareholders Meeting who hold at least 90% (ninety per cent) of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of Shares among the Shareholders, subject however to the pre-emption rights, tag-along rights, drag-along rights and such other rights set out in the Articles or the SHA.

8.2 Pre-emption Rights

(a) Except as otherwise provided under the Articles, (i) AXA 1 and AXA 2 shall not be entitled to transfer their Shares without such Shares having first been offered to the Investors pro rata parte, (ii) CHARTERHOUSE STONE shall not be entitled to transfer his Shares without such Shares having first been offered to VALDIVIA and (iii) VALDIVIA shall not be entitled to transfer his Shares without such Shares having first been offered to CHARTERHOUSE STONE.

(b) The offer may be in respect of all or part only of the proposing transferor's Shares and shall be made by the holder of those Shares (who, if not the proposing transferor, shall act as his agent) by notice in writing to the Company (a Transfer Notice).

(c) The Transfer Notice shall specify the Shares offered (the Offered Shares) and the price and conditions at which they are offered (the Specified Price). The Transfer Notice shall constitute the Company as the agent for the sale of the Offered Shares to other holders of Shares indicated in article 8.2(a) at the Specified Price. The Transfer Notice may contain a provision that, unless all the Offered Shares are sold under this paragraph, none shall be sold. The Transfer Notice may not be revoked unless the Board with Investor Consent otherwise decides.

(d) On receipt by the Company of the Transfer Notice the Company shall as soon as practicable, and in any event no later than 15 (fifteen) calendar days from the receipt by the Company of the Transfer Notice, give notice to all the holders entitled to the pre-emption right in accordance with article 8.2(a) of the number and description of the Offered Shares and the Specified Price. The notice shall invite the Investors, VALDIVIA and/or CHARTERHOUSE STONE (as the case may be) to state in writing to the Company within 14 (fourteen) days upon receipt of the Transfer Notice whether they are willing to purchase any, and if so what maximum number, of the Offered Shares. The Company shall at the same time give a copy of the notice to the holder of the Offered Shares. A person who expresses a willingness to purchase the Offered Shares is referred to below as a Purchaser.

(e) On the expiration of the 14 (fourteen) day period the Company shall allocate the Offered Shares to the Purchasers and such allocation shall be made so far as practicable as follows:

(i) Offered Shares shall be allocated firstly to Purchasers;

(ii) to the extent that any Offered Shares remain unallocated after satisfaction of the requests of the Purchasers, those remaining Offered Shares shall be allocated to any other Purchasers (and in the case of competition shall be allocated amongst those Purchasers pro rata to the number of Shares in the Company held by them); and

(iii) if the Transfer Notice states that the proposing transferor is not willing to transfer part only of the Offered Shares, no allocation will be made unless all the Offered Shares are allocated.

(f) On the allocation being made, the Company shall give details of the allocation in writing to the holder of the Offered Shares and each Purchaser and, on the fourteenth day after such details are given, the Purchasers to whom the allocation has been made shall be bound to pay the purchase price for, and to accept or join in a transfer of, the Offered Shares allocated to them respectively and the holder of the Offered Shares (acting, if applicable, as agent of the proposing transferor) shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer the Offered Shares to the respective Purchasers to whom the allocation has been made.

(g) If following the expiry of the 14 (fourteen) day period referred to in article 8.2(e) any of the Offered Shares have not been allocated under that article 8.2(e), the proposing transferor may (subject to the provisions of article 8.3 at any time within a period of 90 (ninety) days after the expiry of the 14 (fourteen) day period transfer the Offered Shares not allocated to any person and at any price (being not less than the Specified Price) provided that:

(i) if the Transfer Notice contained a provision that, unless all the Offered Shares are sold under this Clause, none shall be sold, he shall not be entitled to transfer any of the Offered Shares unless all the Offered Shares are so transferred; and

(ii) the Company may require to be satisfied that those Shares are being transferred under a bona fide sale for the consideration stated in the transfer without any deduction, rebate or allowance to the purchaser and, if not so satisfied, may refuse to approve or register the transfer.

8.3 Tag-along Right

(a) If, at the expiration of the 2 (two) years following the date of the SHA or earlier but subject to Investor Consent, any of the Shareholders (the Transferring Party) proposes to sell or transfer all or any of the Shares held by it (the Offered Shares) to a proposed purchaser (the Proposed Purchaser), then the Transferring Party shall issue to the other Shareholders (the Interested Party) an offer notice (the Offer Notice) setting out the terms of its offer of Offered Shares to a Proposed Purchaser.

(b) Upon receipt of such Offer Notice, the Interested Party shall have the right to sell a similar proportion of Shares held by it (the Tagged Shares) to the Proposed Purchaser, on terms no less favourable than those offered to the Transferring Party by the Proposed Purchaser with respect to the Offered Shares, by giving notice, by facsimile (confirmed by transmission report) or registered letter (confirmed by the stamp evidencing the date of despatch) within 20 (twenty) calendar days of the date on which the Offer Notice shall have been received by the Interested Party, of its intention to offer Tagged Shares.

(c) The Interested Party may freely decide to transfer its Tagged Shares and, in such event, the proportionality amongst the Offered Shares and the Tagged Shares must be maintained in a manner that each Investor's shareholding in the Company's share capital as a result of such transfer is reduced in the same proportion.

(d) No transfer of Shares to which article 8.3 applies may be registered by the Company unless:

(i) the Proposed Purchaser has made an offer to purchase the Offered Shares and the Tagged Shares on the same terms and conditions as those set out in the Offer Notice; or

(ii) where the aggregate number of Shares comprising part of the Offered Shares and the Tagged Shares exceeds the maximum number of Shares that the Proposed Purchaser is willing to purchase, the Offered Shares and the Tagged Shares are reduced in the same proportions to include such number of Shares as the Proposed Purchaser is willing to purchase;

(iii) the sale or transfer of the Offered Shares and the Tagged Shares shall be made on an arms length basis with the Proposed Purchaser; and

(iv) the Transferring Party and the Interested Party assign or novate, as the case may be, their rights and obligations under their loan agreement in the same proportion as the proportion of the Offered Shares and Tagged Shares being transferred to the Proposed Purchaser. Notwithstanding all of the above, any transfer of shares set out in article 8.3 will be subject to pre-emption rights set out in article 8.2.

8.4 Drag-along Right

(a) If, at the expiration of a period of time of 3 (three) years following the date of the SHA, any of the Investors (a Transferring Investor) wishes to sell or transfer all of the Shares held by it to a Proposed Purchaser, then such Transferring Investor shall have the right to compel, by written notice (the Notice) sent to the Shareholders (the Required Party) by facsimile (confirmed by the transmission report) or registered letter (confirmed by the stamp evidencing the date of despatch), the Required Parties to sell a similar proportion of Shares (the Dragged Shares) held by them to the same Proposed Purchaser, on terms no less favourable than those offered to the Transferring Investor by the Proposed Purchaser with respect to the Shares to be sold by the Transferring Investor.

(b) Each Required Party shall be bound to accept (or, failing acceptance, shall be deemed to have accepted) the Notice in respect of the Dragged Shares to be sold to the Proposed Purchaser within 14 (fourteen) days of the notice set out in article 8.4(a).

(c) If, having become bound to accept the terms of the Notice, a Required Party defaults in transferring the Dragged Shares held by him:

(i) the A Manager where the Required Party is VALDIVIA and/or AXA and any of the B Managers where the Required Party is CHARTERHOUSE STONE shall be deemed to be the duly appointed attorney of the Required Party with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the Required Party a transfer of the relevant Dragged Shares to the Proposed Purchaser;

(ii) any Manager may receive and give a good discharge for the consideration on behalf of the Required Party and enter the name of the Proposed Purchaser in the share register of the Company as the holder by transfer of the relevant Dragged Shares or cancel the relevant Dragged Shares; and

(iii) any Manager receiving consideration on behalf of the Required Party shall, if the consideration is cash, forthwith pay the consideration into a separate bank account in the Company's name and, if the consideration is securities of any kind, hold the securities and, if and when the Required Party shall deliver up a duly executed agreement of transfer for the relevant Dragged Shares to the Company, he shall thereupon be paid or transferred the consideration, without interest and less any sums owed to the Company by the Required Party pursuant to the Articles or otherwise.

(d) The Investors agree and confirm that in any event the proportionality amongst the Shares sold by the Transferring Investor and those sold by the Required Party must be maintained in a manner that each Investor's shareholding in the Company's share capital as a result of such transfer is reduced in the same proportion.

(e) The Investors agree to assign or novate, as the case may be, their rights and obligations under their loan agreement in the same proportion as the proportion of the Shares sold by the Transferring Investor and those sold by the Dragged Party.

(f) Notwithstanding all of the above, any transfer of shares set out in article 8.4 will be subject to pre-emption rights set out in article 8.2.

Art. 9. Issue of Shares - Redemption of Shares

A. Issue of Shares

9.1 Except with the prior written consent of the holder(s) of more than 90 (ninety) per cent of the issued Shares from time to time:

(a) before issuing any Shares, or any rights to subscribe for Shares or securities convertible into Shares, the Managers shall offer all such Shares, rights to subscribe for Shares or securities convertible into Shares for subscription to the Shareholders (the Subscription Offer);

(b) the Subscription Offer is made by notice in writing stating the number or amount of Shares (or rights to subscribe for Shares or securities convertible into Shares) being offered, the price at which they are being offered (the Offer Price) and any other terms of the Subscription Offer;

(c) the Subscription Offer shall remain open for the period (being not less than 14 (fourteen) days) specified in the notice (unless declined by each of the Shareholders before the expiry of that period) and, if not accepted within that period, the Subscription Offer will be deemed to be declined by the holder concerned;

(d) subject to any necessary Shareholder approval, the Managers shall allot the Shares or rights to subscribe for Shares or securities convertible into Shares (in the case of competition) to those Shareholders who apply for them in proportion (as far as practicable) to the aggregate nominal value of the Shares then held by them respectively, but so that an applicant shall not be allotted more Shares or rights to subscribe for Shares or securities convertible into Shares than the number for which it has applied; and

(e) subject to any necessary Shareholder approval, any Share or right to subscribe for Shares or securities not taken up under the Subscription Offer may (at any time up to 3 (three) months after the expiry of the Subscription Offer) be allotted by the Managers at such price (being not less than the Offer Price), on such terms (being no less favourable to the Company than the terms of the Subscription Offer), in such manner and to such persons as the Managers think appropriate.

9.2 Except with the prior written consent of the Investors, no Shares shall be allotted to any person who is not already a party to the SHA unless at the time of or prior to such allotment he (or if he is a nominee of another person, that other person) enters into a Deed of Adherence.

B. Redemption of Shares

9.3 The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

9.4 The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must first be authorized by Investor Consent and further be approved by a General Shareholders Meeting with a majority of 90% (ninety per cent) of the votes cast at such meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution.

Titre IV.- Management and corporate governance

Art. 10. General Provisions

10.1 The Company shall be managed by the Board composed of at least two managers (collectively the Managers and individually, each a Manager). Among the members of the Board one manager shall be an A Manager and one or more managers shall be the B Managers, appointed at a General Shareholders Meeting in accordance with provisions set out in article 11. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers. The Managers need not be Shareholders.

10.2 In dealing with third parties the Board shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Title IV (Management and Corporate Governance) are complied with.

10.3 All powers not expressly reserved by Law, the SHA or the present Articles to the General Shareholders Meeting fall within the scope of the competence of the Board.

10.4 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one A Manager and one B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

10.5 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents. The Board will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

10.6 The Board may delegate part of its powers to one of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

10.7 The decisions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or the Managers acting jointly. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

10.8 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman.

10.9 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 11. Appointment

11.1 The Managers are elected at a General Shareholders Meeting as follows: (i) the A Manager shall be designated by CHARTERHOUSE STONE as candidate for appointment at a General Shareholders Meeting, (ii) the B Manager(s) shall be designated by Valdivia as candidate(s) for appointment at a General Shareholders Meeting.

11.2 Notwithstanding, at the time that, for any reason whatsoever, Mr Guerrero ceases to be Managing Director of IMPALA CAPITAL PARTNERS, S.L., CHARTERHOUSE STONE shall be entitled to designate for appointment or remove from office or replace the B Manager(s).

Art. 12. Removal of Managers - Filling of Vacancies

12.1 CHARTERHOUSE STONE is entitled to suggest the removal from office of the A Manager appointed in accordance with article 11 and to designate for appointment another in its place.

12.2 VALDIVIA is entitled to suggest the removal from office of the B Manager(s) appointed in accordance with article 11 and to designate for appointment another one in their place.

12.3 Whenever one or more Managers resigns, dies, or ceases to serve office, for any reason prior to the expiration of such Manager's term of office, the Shareholder who nominated the ceasing Manager in accordance with the provisions set out at article 11 has the right to designate for appointment a new Manager in his/her place for appointment.

Art. 13. Terms of Office

The Managers remain in office for a period of time to be determined by the General Shareholders' Meeting. Any manager may be re-appointed at the expiry of his/her term of office, if any.

Art. 14. Board Meetings

14.1 Meetings of the Board shall be convened by at least one of the Managers.

14.2 Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, written notice of meetings of the Board shall be given to all those entitled to attend in accordance with article 14.5(a).

14.3 The meetings of the Board may be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

14.4 The notice of the meeting shall specify the place (if other than the Company's registered office according to article 14.5(c)), the day and the hour of the meeting of the Board. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

14.5 Unless otherwise decided by the Board with Investor Consent:

- (a) at least 5 (five) Business Days notice of each meeting of the Board shall be given to the Managers;
- (b) an agenda and copies of any appropriate supporting papers shall be sent to each of the Managers not later than 3 (three) Business Days prior to the date of each Board meeting;
- (c) meetings of the Board will be held at the Company's registered office in Luxembourg and conducted in English; and
- (d) minutes of each Board meeting written in English shall be circulated to each Manager no later than 10 (ten) Business Days after the relevant meeting.

14.6 A Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Manager located in Luxembourg (if any) shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

14.7 Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 15. Information Rights

15.1 Any members of the Board is entitled to pass to the relevant Investor any information concerning the Company and/or Spanish Newco or the Group Company which may come into his possession or to which he is entitled through his said position.

15.2 AXA shall be entitled to receive at the same time the same information which shall be passed to each of the Investors in accordance with article 15.1, article 14.1(b) and article 14.1(d).

15.3 The Company will comply and shall procure that Spanish Newco and each member of the Group will comply with (and shall instruct all their respective employees to comply with) the requirements regarding the provision of information set out under articles 15.1 and 15.2 and allow appropriate information access rights.

Art. 16. Delegation, Quorum, Majority

16.1 The business and affairs of the Company are the responsibility of the Board. The Board is entitled to delegate any of its powers, subject to Investor Consent, in any manner subject to any conditions which it may in its absolute discretion determine in accordance with these Articles, the SHA and applicable law.

16.2 In addition to their duties and responsibilities as individual Board members, the Managers shall have a collective responsibility to manage the affairs of the Company.

16.3 The quorum necessary for a meeting of the Board shall be the majority of all the Managers, provided the A Manager shall at all times be present at the meetings of the Board in person, by representation or by telephone.

16.4 Subject to article 16.5, resolutions are adopted at a meeting of the Board with the affirmative vote of (i) the A Manager and (ii) any one B Manager present or represented at such meeting.

16.5 Notwithstanding, at the time that, for any reason whatsoever, Mr Guerrero ceases to be Managing Director of IMPALA CAPITAL PARTNERS, S.L., resolutions of the Board shall be adopted with the vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

Art. 17. Liability of Managers

The Managers shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Title V.- General shareholders' meetings

Art. 18. Annual General Shareholders' Meetings

The annual General Shareholders' Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 19. Shareholders' Voting Rights

19.1 Each Shareholder may participate in General Shareholders' Meeting irrespective of the number of Shares which he owns.

19.2 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

19.3 Each Shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

Title VI.- Covenants and ERISA rights

Art. 20. Covenants

20.1 The Board shall (a) enforce the rights of the Company under each of (i) the Spanish Newco Shareholders' Agreement, and (ii) the SHA (collectively, the Company's Agreements), (b) not waive any provision or condition of any of the Company's Agreements, (c) not agree to any amendment to the terms of the Company's Agreements, and (d) comply with its obligations under the Company's Agreements.

20.2 The Board shall inform, with 10 (ten) Business Days prior written notice, each of the Shareholders of any proposed increased indebtedness of the Company, namely of any proposed indebtedness not provided for by the SHA or not provided for by the financing agreements and other documents to be signed by Spanish Newco and/or the LEVAN-TINA Group.

Art. 21. ERISA Rights

21.1 The ERISA Investor includes limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended (ERISA) (the ERISA Partners). In order to permit the ERISA Partners to treat the ERISA Investor as a «venture capital operating company» (VCOC) for the purposes of ERISA, for so long as a general partner of the ERISA Investor or its nominee is a Shareholder of the Company:

(a) the ERISA Investor may at any time by notice to the Company designate (directly or indirectly) for appointment by the General Shareholders Meeting any one person to be a Manager of the Company and may similarly designate for removal any such person and designate another person for appointment in his place;

(b) the ERISA Investor shall have the right (subject, if the ERISA Investor is not a party to the SHA, to the execution and delivery by it of a confidentiality undertaking to the Company in a form reasonably satisfactory to the Company):

(i) to receive upon reasonable written request to the Company copies of:

(A) unaudited monthly management accounts of the Group;

(B) on an annual basis, budgets and cash flow forecasts and the audited consolidated profit and loss account, consolidated balance sheet and cash flow statement of the Group (to the extent reasonably available); and

(C) such additional information as the ERISA Investor may reasonably request;

(ii) to meet with such management or personnel of the Group as may reasonably be designated by it, upon reasonable notice to the Company, for the purpose of consulting with and advising and influencing management, obtaining information regarding the business and prospects of the Group or expressing the views of the ERISA Investor on such matters.

21.2 If the ERISA Investor notifies the Company (supported by a copy of legal advice to that effect received from appropriately qualified lawyers) that the provisions of article 21.1 should be amended to preserve the qualification of the ERISA Investor as a VCOC, or otherwise to ensure that the assets of the ERISA Investor are not considered plan

assets of the ERISA Partners for the purposes of ERISA, such an amendment will be made (by agreement in writing signed by the ERISA Investor and by the other Investors (on behalf of themselves and all other parties to the SHA)) unless in the reasonable opinion of the other Investors the amendment is likely to have a material adverse effect on the operation, business or prospects of the Group.

21.3 Articles 21.1 to 21.3 and, so far as it relates to this article 21.3, article 20.1 may be enforced by the ERISA Investor under the Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999. The consent of the ERISA Investor is not required for any variation (including any release or compromise in whole or in part of any liability) or termination of article 21.3 or, so far as it relates to this article, article 20.1.

Titre VII.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 22. Financial Year

The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 23. Annual Accounts - Statutory Reserve - Dividends

23.1 Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

23.2 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

23.3 Every year, five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. If at any time and for any reason whatsoever the statutory reserve of the Company falls below ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital, the annual contribution of five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be resumed until the reserve of ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital is restored.

23.4 The balance may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Shareholders' Meeting shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

23.5 The General Shareholders' Meeting shall have power to make payable one or more interim dividends.

Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution

24.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a Shareholder.

24.2 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the Managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by a General Shareholders' Meeting. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

24.3 The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the Shareholders proportionally to the Shares they hold.

Titre IX. - General provisions

Art. 25. Reference to the Law

For all matters not provided for in the present Articles, the Shareholders shall refer to the provisions of the Law and those of the SHA.

Seventh resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of the current managers of the Company being Mr Bart Zech and Mr Patrice Gallasin, and to grant them discharge for the performance of their duties from the date of their appointment to the date of their resignation.

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint the following four persons as new managers of the Company for an unlimited period of time:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, a limited company registered in England with registered number 2260243, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, as A Manager;
- Mr Gautier Rochez, lawyer, born in Haine-Saint-Paul (Belgium), on April 1, 1976, with address at 1A, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, as B Manager;
- Mr Joost Tulkens, lawyer, born in Someren (The Netherlands), on April 26, 1973, with address at 1A, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, as B Manager;
- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands), on September 5, 1969, with address at 42, rue de la Biff, B-6780 Hondelange, as B Manager.

As a consequence of the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, A Manager;
- Mr Gautier Rochez, B Manager;
- Mr Joost Tulkens, B Manager;
- Mr Bart Zech, B Manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately ninety-two thousand Euro (EUR 92,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de SPINNAKER HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, à L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 109.263 (la Société). La Société a été constituée le 24 juin 2005 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 1270 du 25 novembre 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François Bouchoms, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Monsieur Benoit Tassigny, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Monsieur Gautier Rochez, juriste, de résidence à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme constituant le Bureau.

Ont comparu:

1. VALDIVIA LBO FUND I, L.P., une société en commandite de droit britannique ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD (VALDIVIA),

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2006;

2. CHARTERHOUSE STONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 115.704 (CHARTERHOUSE STONE),

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2006;

3. AXA CO-INVESTMENT FUND II FCPR (représentée par sa société dirigeante AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), une société de droit français ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France (AXA 1),

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2006;

4. AXA CDP CO-INVESTMENT FUND FCPR (représentée par sa société dirigeante AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), une société de droit français ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France (AXA 2),

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2006.

Lesdites procurations des parties comparantes, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

AXA 2 comparait à la présente assemblée pour les besoins de l'augmentation de capital social de la Société.

Les parties, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qui suit:

I. que les parties comparantes détiennent ensemble (à l'exception de AXA 2) la totalité des 100 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) dans les proportions suivantes:

VALDIVIA.....	18 parts sociales
CHARTERHOUSE STONE.....	73 parts sociales
AXA 1	<u>9 parts sociales</u>
Total.....	100 parts sociales

II. que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société de 8.478.250 EUR (huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 8.490.750 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros) via l'émission de 67.826 (soixante-sept mille huit cent vingt-six) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

3. Participation, souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements décrits ci-dessus et pouvoir à tout gérant de la Société ou tout employé de BENELUX TRUST LUXEMBOURG, S.à r.l. de procéder pour compte de la Société et de son conseil de gérance à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Modification de chacun des articles des statuts de la Société, le cas échéant, de manière à intégrer les dispositions pertinentes d'une convention d'associés conclue entre les associés de la Société en rapport avec, entre autres, la gestion de la Société, l'intégration d'une section de définitions et d'articles supplémentaires dans les statuts de la Société et renumération et reformulation subséquentes des statuts de la Société dans leur intégralité, avec ajouts ou modifications, le cas échéant, de titres au sein des statuts de la Société.

7. Constatation et acceptation de la démission des gérants actuels de la Société et décharge pour l'accomplissement de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

8. Nomination de CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED en tant que gérant A de la Société, et de Monsieur Gautier Rochez, Monsieur Joost Tulkens et Monsieur Bart Zech en tant que gérants B de la Société pour une durée illimitée.

9. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de 8.478.250 EUR (huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 8.490.750 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros) via l'émission de 67.826 (soixante-sept mille huit cent vingt-six) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la seconde résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. VALDIVIA, précitée, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire 12.019 (douze mille dix-neuf) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement via la conversion en titres d'une créance de prêt certaine, liquide et exigible (Créance 1) détenue par elle envers la Société en vertu d'un contrat de prêt inter sociétés daté du 3 mai 2006 (Contrat de Prêt 1) conformément auquel VALDIVIA a offert à la Société un prêt sans intérêts d'un montant principal de 1.502.375 EUR (un million cinq cent deux mille trois cent soixante-quinze euros).

L'apport en nature de la Créance 1, d'un montant de 1.502.375 EUR (un million cinq cent deux mille trois cent soixante-quinze euros), doit entièrement être affectée au compte capital social nominal de la Société.

La valeur de la Créance 1 apportée à la Société est attestée par un certificat daté du 3 mai 2006 signé par VALDIVIA et par la Société, par lequel les parties confirment le montant à recouvrer en vertu du Contrat de Prêt 1 et de la Créance 1 (Certificat 1).

Une copie du Certificat 1, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. CHARTERHOUSE STONE, précitée, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire 49.397 (quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement via la conversion en titres d'une créance de prêt certaine, liquide et exigible (Créance 2) détenue par elle envers la Société en vertu d'un contrat de prêt inter sociétés daté du 3 mai 2006 (Contrat de Prêt 2) conformément auquel CHARTERHOUSE STONE a offert à la Société un prêt sans intérêts d'un montant principal de 6.174.625 EUR (six millions cent soixante-quatorze mille six cent vingt-cinq euros).

L'apport en nature de la Créance 2, d'un montant de 6.174.625 EUR (six millions cent soixante-quatorze mille six cent vingt-cinq euros), doit entièrement être affectée au compte capital social nominal de la Société.

La valeur de la Créance 2 apportée à la Société est attestée par un certificat daté du 3 mai 2006 signé par CHARTERHOUSE STONE et par la Société, par lequel les parties confirment le montant à recouvrer en vertu du Contrat de Prêt 2 et de la Créance 2 (Certificat 2).

Une copie du Certificat 2, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. AXA 1, précitée, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire 3.865 (trois mille huit cent soixante-cinq) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement via la conversion en titres d'une créance de prêt certaine, liquide et exigible (Créance 3) détenue par elle envers la Société en vertu d'un contrat de prêt inter sociétés daté du 17 avril 2006 (Contrat de Prêt 3) conformément auquel AXA 1 a offert à la Société un prêt sans intérêts d'un montant principal de 483.125 EUR (quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq euros).

L'apport en nature de la Créance 3, d'un montant de 483.125 EUR (quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq euros), doit entièrement être affectée au compte capital social nominal de la Société.

La valeur de la Créance 3 apportée à la Société est attestée par un certificat daté du 3 mai 2006 signé par AXA 1 et par la Société, par lequel les parties confirment le montant à recouvrer en vertu du Contrat de Prêt 3 et de la Créance 3 (Certificat 3).

Une copie du Certificat 3, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. AXA 2, précitée, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire 2.545 (deux mille cinq cent quarante-cinq) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement via la conversion en titres d'une créance de prêt certaine, liquide et exigible (Créance 4) détenue par elle envers la Société en vertu d'un contrat de prêt inter sociétés daté du 17 avril 2006 (Contrat de Prêt 4) conformément auquel AXA 2 a offert à la Société un prêt sans intérêts d'un montant principal de 318.125 EUR (trois cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros).

L'apport en nature de la Créance 4, d'un montant de 318.125 EUR (trois cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros), doit entièrement être affectée au compte capital social nominal de la Société.

La valeur de la Créance 4 apportée à la Société est attestée par un certificat daté du 3 mai 2006 signé par AXA 2 et par la Société, par lequel les parties confirment le montant à recouvrer en vertu du Contrat de Prêt 4 et de la Créance 4 (Certificat 4).

Une copie du Certificat 4, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le paiement par les parties comparantes du Contrat de Prêt 1, du Contrat de Prêt 2, du Contrat de Prêt 3 et du Contrat de Prêt 4, d'un montant total de 8.478.250 (huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante euros) sur le compte bancaire de la Société, a également été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat émis par BNP PARIBAS SPAIN en date du 4 mai 2006, confirmant la disponibilité sur le compte bancaire de la Société du montant principal total emprunté par la Société en vertu du Contrat de Prêt 1, du Contrat de Prêt 2, du Contrat de Prêt 3 et du Contrat de Prêt 4, ledit montant devant être converti en titre de la Société. Les parties comparantes confirment en outre que les Créance 1, Créance 2, Créance 3 et Créance 4 sont certaines, exigibles et liquides.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements intervenus sous la seconde résolution ci-dessus, de telle sorte qu'il se lit désormais comme suit:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 8.490.750 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros), représenté par 67.926 (soixante-sept mille neuf cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale confère le droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus et de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société ou tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. de procéder pour compte de la Société et de son conseil de gérance à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes, si cela s'avérait nécessaire).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier chacun des articles des statuts de la Société, le cas échéant, de manière à intégrer les dispositions pertinentes d'une convention d'associés conclue entre les associés de la Société en rapport avec, entre autres, la gestion de la Société. Par conséquent, l'Assemblée décide d'insérer une section de définitions et des articles supplémentaires dans les statuts de la Société afin d'intégrer les dispositions pertinentes d'une convention d'associés. L'Assemblée décide de reformuler et de re-numéroter les statuts de la Société dans leur intégralité, avec ajouts ou modifications, le cas échéant, de titres au sein des statuts de la Société, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Définitions

Les termes non définis sous le présent titre auront la même signification que dans la CA.

Statuts désigne les statuts de la Société.

AXA désigne AXA 1 et AXA 2, telles que définies ci-après.

AXA 1 désigne AXA CO-INVESTMENT FUND II FCPR (représentée par sa société dirigeante AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), une société de droit français ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

AXA 2 désigne AXA CDP CO-INVESTMENT FUND FCPR (représentée par sa société dirigeante AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE), une société de droit français ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France.

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société.

Jour Ouvré désigne tout jour calendaire autre qu'un samedi ou un dimanche et autre que tout jour où les banques sont fermées dans les villes de Madrid (Espagne), Londres (Royaume-Uni) et Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

CHARTERHOUSE désigne CCP VII, GmbH & Co. KG et CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED comme general partner de (i) CCP VII LP No. 1.1, CCP VII LP No. 1.2, CCP VII LP No. 2.1 et CCP VII LP No. 2.2., (ii)

CCP VII CO-INVESTMENT LPs A, B, C, D, E, F et G, ces sociétés étant les associés directs de CHARTERHOUSE STONE

CHARTERHOUSE STONE désigne une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 115.704 (CHARTERHOUSE STONE).

Société désigne SPINNAKER HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.263.

Acte d'Adhésion désigne un acte d'adhésion à la CA.

Investisseur ERISA désigne CHARTERHOUSE, VALDIVIA et toute autre personne/entité susceptible d'être occasionnellement désignée en tant qu'Investisseur ERISA par le Conseil avec le consentement des Investisseurs.

Assemblée Générale des Associés désigne une assemblée générale des associés de la Société valablement constituée et disposant des pouvoirs conférés par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les Statuts.

Groupe désigne la Société et occasionnellement ses succursales et Société du Groupe désigne la Société ou l'une de ses succursales.

Investisseur désigne CHARTERHOUSE STONE et VALDIVIA (ainsi que leurs Successeurs et Cessionnaires autorisés).

Consentement des Investisseurs désigne le consentement ou l'approbation des Gérants A et B stipulé par écrit ou formulé lors d'une réunion du Conseil et, dans chaque cas, fait référence au Consentement des Investisseurs représentants (de telle sorte qu'un gérant A ou un gérant B puisse donner son accord sur un point en sa qualité de Gérant, sans pour autant que ce consentement représente un consentement au sens de la présente définition, à moins qu'il ne l'ait spécifiquement précisé).

Successeurs et Cessionnaires Autorisés désigne toute personne qui acquiert des Parts Sociales par voie de vente ou de cession, conformément aux dispositions de la CA et/ou des Statuts.

CA désigne la convention d'associés datée du 1^{er} mars 2006 et en rapport avec la Société, conclue entre CHARTERHOUSE STONE, VALDIVIA, AXA 1 et AXA 2 (telle que susceptible d'être occasionnellement modifiée ou mise à jour).

Associés désigne les personnes détenant occasionnellement des Parts Sociales de la Société.

Parts Sociales désigne les parts sociales de la Société occasionnellement en circulation.

Convention d'Associés de la Nouvelle Société Espagnole désigne la convention devant être conclue par et entre la Société, les associés actuels du Groupe LEVANTINA et INVEST EXPERIENCE 2005 S.A. en rapport avec INVEST EXPERIENCE 2005 S.A.

Les Parts Sociales de la Nouvelle Société Espagnole désigne les parts sociales INVEST EXPERIENCE 2005 S.A. occasionnellement détenues par la Société.

VALDIVIA désigne VALDIVIA LBO FUND I, L.P., une société en commandite de droit anglais, ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD.

Titre II. - Forme - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par les souscripteurs, ainsi que par toute autre personne qui deviendra détenteur des parts sociales créées ci-après, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Objet Social

2.1 La Société peut faire toutes transactions en relation directe ou indirecte avec la prise d'intérêts sous quelques formes que ce soit, dans d'autres entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut, en particulier, utiliser ses fonds et son capital social pour l'établissement, la gestion, le développement et la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute sorte, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, l'acquisition par voie d'apport, de souscription ou d'option de titres ou de brevets, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement développer ces titres et brevets, et accorder à toutes sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

2.3 La Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Dénomination

La Société est constituée sous la dénomination de SPINNAKER HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 4. Siège Social

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés ou, en cas de pluralités d'associés, de ses associés.

4.3 La Société peut disposer de bureaux et de filiales (qu'il s'agisse ou non d'établissements permanents), aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre III.- Capital social - Partage des bénéfices - Parts sociales - Cession de parts sociales

Art. 6. Capital social

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 8.490.750 EUR (huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros), représenté par 67.926 (soixante-sept mille neuf cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales, chacune une Part Sociale).

Chaque part sociale confère le droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Partage des Bénéfices

Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société au pro rata direct du nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Cession de Parts Sociales

8.1 Principes généraux

(a) Durant une période de deux ans suivant la date de la CA, aucun des Associés n'a le droit de céder des Parts Sociales sans le Consentement des Investisseurs. Au terme de cette période, (i) chacun des Investisseurs aura le droit de céder librement tout ou partie de ses Parts Sociales, sous réserve toutefois des droits de préemption, droits de cession, droits de cession obligatoire et tous autres droits prévus par les Statuts et la CA et (ii) AXA, désignant AXA 1 et AXA 2 conjointement, seront uniquement habilités à céder tout ou partie de leurs Parts Sociales en vertu de droits de cession (AXA, désignant AXA 1 et AXA 2 conjointement, auront toutefois le droit de déjà céder leurs Parts Sociales conformément aux dispositions des droits de cession durant la période de deux ans suivant la date de la CA) et tous autres droits prévus dans les Statuts et la CA expressément réservés à AXA.

(b) Une cession de Parts Sociales détenues par ou au nom d'un fonds d'investissement (y compris des fonds de placement, des sociétés en commandite, des sociétés d'investissement à capital variable et des projets de co-investissement) à :

(i) toute personne en vue de détenir au nom de ce même fonds d'investissement (qu'il s'agisse d'un détenteur nominal, d'un mandataire, d'un fiduciaire, d'un associé commandité ou autre);

(ii) au moyen d'un partage en nature ou autre conformément aux documents ou aux lois régissant ledit fonds à toute entité participant à ce fonds ou leurs détenteurs nominaux;

(iii) à, ou à toute entité représentée au nom de, tout autre fonds d'investissement ayant le même gérant ou le même conseil en investissement;

peut être réalisé à tout moment et sans égard aux dispositions restrictives du présent article 8 mais néanmoins, sous réserve des dispositions prévues aux articles 8.1(a) à 8.1(b).

(c) AXA a le droit de transférer à tout moment une partie de ses Parts Sociales à un second fonds constituant un véhicule parallèle également dirigé par AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, et la présente clause est conforme au principe énoncé ci-dessus à l'article 8.1(b) (iii).

(d) Avant la réalisation de toute vente ou cession des Parts Sociales autorisée en vertu de l'article 8.1(a), le cessionnaire desdites parts sociales devra conclure la CA et être engagé par la totalité de ses dispositions de la même manière que s'il était partie initiale à la CA, conformément aux dispositions de l'Acte de d'Adhésion.

(e) Aucun des Associés n'a le droit de céder aucune Part Sociale, la Société ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales et les Investisseurs devront veiller à ce qu'aucune cession de Parts Sociales ne soit enregistrée par les Gérants, à moins que l'Associé cédant, simultanément:

(i) assigne ou nantisse, le cas échéant, ses droits et obligations liés à son contrat de prêt dans une proportion similaire à celle du total de Parts Sociales détenues par l'Associé en cours de cession par ledit Associé; et

(ii) nantisse ses droits et obligations liés au contrat de prêt d'associé conclu par et entre l'Associé cédant et la Société, au cessionnaire des Parts Sociales.

(f) Aucune cession de toute Part Sociale ne sera valide ni exécutoire vis-à-vis de la Société et par conséquent, ne sera enregistrée par la Société, sauf disposition contraire des Statuts et de la CA.

(g) Si la Société a plusieurs Associés, la cession de parts sociales inter vivos envers des tiers doit être autorisée par une résolution des associés lors d'une Assemblée Générale des Associés détenant au moins 90% (quatre-vingt-dix pour cent) du capital social souscrit de la Société. Ce type d'autorisation n'est pas requis pour une cession de Parts Sociales entre Associés, sous réserve toutefois des droits de préemption, des droits de cession, des droits de cession obligatoire et autres droits analogues prévus dans les Statuts ou dans la CA.

8.2 Droits de préemption

(a) Sauf disposition contraire prévue dans les Statuts, (i) AXA 1 et AXA 2 ne seront pas autorisés à céder leurs Parts Sociales sans que celles-ci n'aient au préalable été proposées aux Investisseurs pro rata parte, (ii) CHARTERHOUSE STONE ne sera pas autorisé à céder ses Parts Sociales sans que celles-ci n'aient au préalable été proposées à VALDIVIA et (iii) VALDIVIA ne sera pas autorisé à céder ses Parts Sociales sans que celles-ci n'aient au préalable été proposées à CHARTERHOUSE STONE.

(b) L'offre peut concerner la totalité ou seulement une partie des Parts Sociales proposées par le cédant et sera réalisée par le détenteur de ces Parts Sociales (qui, si pas le cédant proposant les Parts Sociales, agira au titre de son mandataire) au moyen d'une notification écrite à la Société (une Notice de Cession).

(c) La Notice de Cession devra mentionner les Parts Sociales proposées (les Parts Sociales Proposées) ainsi que le prix auquel elles sont proposées (le Prix Spécifié). La Notice de Cession devra prévoir que la Société agisse en tant qu'agent pour la vente des Parts Sociales Proposées aux autres détenteurs de Parts Sociales mentionnés sous l'article 8.2(a) au Prix Spécifié. La Notice de Cession peut contenir une disposition stipulant que aucune des Parts Sociales Pro-

posées ne peut être vendue à moins que toutes les Parts Sociales Proposées ne soient vendues en vertu du présent paragraphe. La Notice de Cession ne peut être levée, à moins que le Conseil, avec le Consentement des Investisseurs, n'en décide autrement.

(d) Dès réception de la Notice de Cession par la Société celle-ci devra, dès que possible et dans tous les cas au plus tard dans les 15 (quinze) jours calendaires à partir de la réception de la Notice de Cession, notifier à tous les détenteurs habilités à exercer un droit de préemption, le nombre et la description des Parts Sociales Proposées ainsi que le Prix Spécifié, conformément avec l'article 8.2(a). La notice devra inviter les Investisseurs, VALDIVIA et/ou CHARTERHOUSE STONE (le cas échéant) à déclarer par écrit à la Société dans les quatorze (14) jours suivant la date de réception de la Notice de Cession leur intention d'acheter toute partie, et dans ce cas, le nombre maximum de Parts Sociales Proposées. La Société devra simultanément fournir une copie de la notice au détenteur des Parts Sociales Proposées. Une personne qui émet le souhait d'acheter les Parts Sociales Proposées est désignée ci-après en tant qu'Acheteur.

(e) Après expiration du délai de 14 (quatorze) jours, la Société devra affecter les Parts Sociales Proposées aux Acheteurs et cette affectation devra être effectuée comme suit dans la mesure du possible:

(i) les Parts Sociales Proposées devront être affectées prioritairement aux Acheteurs;

(ii) dans la mesure où toute Part Sociale demeure non affectée alors que les demandes des Acheteurs ont été satisfaites, les Parts Sociales Proposées restantes devront être affectées à tous autres Acheteurs (et, en cas de concurrence, elles devront être réparties entre ces Acheteurs proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société); et

(iii) si la Notice de Cession stipule que le cédant proposant les Parts Sociales ne souhaite pas céder seulement une partie des Parts Sociales Proposées, aucune affectation ne sera effectuée, à moins que toutes les Parts Sociales Proposées ne soient affectées.

(f) Une fois l'affectation effectuée, la Société devra fournir par écrit au détenteur des Parts Sociales Proposées ainsi qu'à chaque Acheteur des précisions sur l'affectation et, le quatorzième jour suivant la communication de ces informations, les Acheteurs qui se seront vu affecter des Parts Sociales seront tenus de payer le prix d'achat correspondant et d'accepter ou participer à une cession des Parts Sociales leur ayant été respectivement affectées et le détenteur des Parts Sociales Proposées (agissant, si applicable, en tant que mandataire du cédant proposant des parts sociales) sera tenu, dès paiement du prix d'achat, de céder les Parts Sociales Proposées aux Acheteurs respectifs auxquels des parts sociales ont été affectées.

(g) Si, après expiration du délai de 14 (quatorze) jours mentionné à l'article 8.2(e), une des Parts Sociales Proposées n'a pas été affectée en vertu de l'article 8.2(e), le cédant proposant les Parts Sociales peut (sous réserve des dispositions prévues à l'article 8.3) à tout moment durant une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours après l'expiration du délai de 14 (quatorze) jours céder les Parts Sociales Proposées n'ayant été affectées à personne, et ce à n'importe quel prix (à condition que ce prix ne soit pas inférieur au Prix Spécifié) pour autant que:

(i) si la Notice de Cession stipulait une disposition prévoyant que, à moins que les Parts Sociales Proposées ne soient vendues en vertu de la présente Clause, aucune de ces parts ne doit être vendue, le cédant ne sera habilité à céder aucune des Parts Sociales Proposées, sauf si la totalité des Parts Sociales Proposées sont ainsi cédées; et

(ii) la Société peut exiger que ces Parts Sociales soit cédées en vertu d'une vente de bonne foi pour l'apport stipulé dans la cession sans déduction, remise ou indemnité pour l'acheteur et, si ces exigences sont ainsi satisfaites, la Société peut refuser d'approuver ou d'enregistrer la cession.

8.3 Droit de cocession

(a) Si, au terme des 2 (deux) années suivant la date de la CA ou préalablement à ce terme sous réserve du Consentement des Investisseurs, tout Associé (la Partie Cédante) propose de vendre ou céder tout ou partie des Parts Sociales qu'il détient (les Parts Sociales Proposées) à un acheteur potentiel (l'Acheteur Potentiel), alors la Partie Cédante devra émettre pour les autres Associés (la Partie Intéressée) une notice d'offre (la Notice d'Offre) prévoyant les termes de son offre des Parts Sociales Proposées à l'Acheteur Potentiel.

(b) Dès réception de cette Notice d'Offre, la Partie Intéressée aura le droit de vendre une partie équivalente des Parts Sociales qu'elle détient (les Parts Sociales Cocédées) à l'Acheteur Potentiel, en vertu de dispositions non moins favorables que celles proposées à la Partie Cédante par l'Acheteur Potentiel dans le cas des Parts Sociales Proposées, au moyen d'une notification, d'un fac-similé (confirmé par le rapport de transmission) ou d'une lettre par envoi recommandé (le cachet de la poste faisant foi) dans un délai de 20 (vingt) jours calendaires suivant la date à laquelle la Notice d'Offre aura été reçue par la Partie Intéressée, de son intention de proposer des Parts Sociales Cocédées.

(c) La Partie Intéressée peut décider librement de céder ses Parts Sociales Cocédées et, dans ce cas, le caractère proportionnel entre les Parts Sociales Proposées et les Parts Sociales Cocédées doit être maintenu de telle sorte que chaque participation d'un Investisseur dans le capital social de la Société sera réduit dans les mêmes proportions suite à cette cession.

(d) Aucune cession de Parts Sociales par rapport à laquelle l'article 8.3 s'applique ne peut être enregistrée par la Société sauf si:

(i) l'Acheteur Potentiel a fait une offre en vue d'acheter les Parts Sociales Proposées et les Parts Sociales Cocédées selon les mêmes termes et dispositions que ceux stipulés dans la Notice d'Offre; ou

(ii) dans le cas où le nombre total de Parts Sociales comprenant une partie des Parts Sociales Proposées et les Parts Sociales Cocédées est supérieur au nombre maximum de Parts Sociales que l'Acheteur Potentiel souhaite acheter, les Parts Sociales Proposées et les Parts Sociales Cocédées sont réduites dans les mêmes proportions afin d'inclure ce nombre de Parts Sociales que l'Acheteur Potentiel souhaite acheter;

(iii) la vente ou la cession des Parts Sociales Proposées et des Parts Sociales Cocédées devra être réalisée au prix du marché avec l'Acheteur Potentiel; et

(iv) La Partie Cédante et la Partie Intéressée assigne ou nantit, le cas échéant, leurs droits et obligations en vertu de leur contrat de prêt dans la même proportion que celle des Parts Sociales Proposées et des Parts Sociales Cocédées en voie de cession à l'Acheteur Potentiel. Nonobstant ce qui précède, toute cession de parts sociales prévue à l'article 8.3 sera soumise aux droits de préemption mentionnés à l'article 8.2.

8.4 Droit de cession obligatoire

(a) Si, au terme d'une période de 3 (trois) années suivant la date de la CA, tout Investisseur (un Investisseur Cédant) souhaite vendre ou céder toutes les Parts Sociales qu'il détient à un Acheteur Potentiel, alors cet Investisseur Cédant aura le droit d'obliger, au moyen d'une notification (la Notification) envoyée aux Associés (la Partie Requérante) par fac-similé (confirmé par le rapport de transmission) ou par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), les Parties Requérantes à vendre à ce même Acheteur Potentiel des Parts Sociales (les Parts Sociales de Cession Obligatoire) dans une proportion similaire à celles qu'elles détiennent, en vertu de dispositions non moins favorables que celles proposées à l'Investisseur Cédant par l'Acheteur Potentiel et s'appliquant dans le cas des Parts Sociales devant être vendues par l'Investisseur Cédant.

(b) Chaque partie Requérante sera tenue d'accepter (ou, à défaut d'acceptation, sera réputée avoir accepté) la Notification relative aux Parts Sociales de Cession Obligatoire devant être vendues à l'Acheteur Potentiel dans les 14 (quatorze) jours de la notice prévue à l'article 8.4(a).

(c) Si, étant tenue d'accepter les termes de la Notification, une Partie Requérante ne cède pas les Parts Sociales de Cession obligatoire qu'elle détient:

(i) le Gérant A si la Partie Requérante est VALDIVIA et/ou AXA et n'importe lequel des Gérants B si la Partie Requérante est CHARTERHOUSE STONE sera réputé être le mandataire dûment nommé de la Partie Requérante ayant plein pouvoir pour exécuter, finaliser et réaliser au nom et pour le compte de la Partie Requérante une cession des Parts Sociales de Cession Obligatoire concernées à l'Acheteur Potentiel;

(ii) tout Gérant peut recevoir et donner une décharge pleine et entière pour l'apport au nom de la Partie Requérante et inscrire le nom de l'Acheteur Potentiel dans le registre de parts sociales de la Société en tant que détenteur en vertu de la cession des Parts Sociales de Cession Obligatoire concernées ou annuler les Parts Sociales de Cession Obligatoire concernées; et

(iii) tout Gérant recevant l'apport au nom de la Partie Requérante devra, si l'apport est en espèces, immédiatement verser le montant sur un compte bancaire au nom de la Société et, si l'apport consiste en des titres de tout type, détenir les titres et, si et lorsque la Partie Requérante doit remettre à la Société un contrat de cession dûment exécuté pour les Parts Sociales de Cession Obligatoire concernées, il devra ensuite payer ou céder l'apport, sans intérêt et minoré de tout montant dû à la Société par la Partie Requérante conformément aux Statuts ou autre.

(d) Les Investisseurs conviennent et confirment que, dans tous les cas, le caractère proportionnel entre les Parts Sociales vendues par l'Investisseur Cédant et celles vendues par la Partie Requérante doit être maintenu de telle sorte que chaque participation d'un Investisseur dans le capital social de la Société sera réduit dans les mêmes proportions suite à cette cession.

(e) Les Investisseurs conviennent d'assigner ou de nantir, le cas échéant, leurs droits et obligations en vertu de leur contrat de prêt dans la même proportion que celle des Parts Sociales vendues par l'Investisseur Cédant et celles vendues par la Partie Invitée à Céder.

(f) Nonobstant ce qui précède, toute cession de parts sociales prévue à l'article 8.4 sera soumise aux droits de préemption mentionnés à l'article 8.2.

Art. 9. Emission de Parts Sociales - Rachat de Parts Sociales

A. Emission de Parts Sociales

9.1 Sauf accord écrit préalablement donné par le(s) détenteur(s) de plus de 90 (quatre-vingt-dix) pour cent des Parts Sociales émises occasionnellement:

(a) avant d'émettre toutes Parts Sociales ou tous droits de souscription de Parts Sociales ou de titres convertibles en Parts Sociales, les Gérants devront proposer aux Associés, pour souscription, toutes ces Parts Sociales, droits de souscription de Parts Sociales ou de titres convertibles en Parts Sociales (l'Offre de Souscription);

(b) l'Offre de Souscription est faite au moyen d'une notice précisant le nombre ou le montant de Parts Sociales (ou de droits de souscription de Parts Sociales ou de titres convertibles en Parts Sociales) offertes, le prix auquel les Parts Sociales sont offertes (le Prix d'Offre) et toutes autres dispositions de l'Offre de Souscription;

(c) l'Offre de Souscription restera ouverte durant la période (ne comptant pas moins de 14 (quatorze) jours) spécifiée dans la notice (à moins que l'offre ne soit déclinée par chacun des Associés avant le terme de cette période) et, si elle n'est pas acceptée durant cette période, l'Offre de Souscription sera réputée être déclinée par le détenteur concerné;

(d) sous réserve de toute approbation nécessaire des Associés, les Gérants attribueront les Parts Sociales ou droits de souscription de Parts Sociales ou de titres convertibles en Parts Sociales (en cas de concurrence) aux Associés qui se sont proposés pour eux proportionnellement (autant que possible) à la valeur nominale totale des Parts Sociales alors détenues par eux respectivement, mais de telle sorte qu'un requérant ne reçoive pas plus de Parts Sociales ou de droits de souscription de Parts Sociales ou de titres convertibles en Parts Sociales que le nombre pour lequel il s'était présenté; et

(e) sous réserve de toute approbation nécessaire des Associés, toute Part Sociale ou tout droit de souscription de Parts Sociales ou de titres non attribué en vertu de l'Offre de Souscription peut (à tout moment jusqu'à 3 (trois) mois après l'expiration de l'Offre de Souscription) être attribué par les Gérants au prix (à condition qu'il ne soit pas inférieur au Prix d'Offre), selon les dispositions (non moins favorables à la Société que celles s'appliquant à l'Offre de Souscription), d'une manière telle et à toutes personnes que les Gérants jugeront appropriés.

9.2 Sauf consentement écrit préalablement donné par les Investisseurs, aucune Part Sociale ne peut être attribuée à aucune personne n'étant pas déjà partie à la CA, sauf au moment de ou préalablement à cette attribution, il (ou s'il s'agit d'un mandataire d'une autre personne, cette autre personne) conclut un Acte d'Adhésion.

B. Rachat de Parts Sociales

9.3 La Société a le pouvoir d'acquérir des Parts Sociales de son propre capital social.

9.4 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social doivent préalablement être autorisées par le Consentement des Investisseurs puis approuvées par une Assemblée Générale des Associés avec une majorité de 90% (quatre-vingt-dix pour cent) des votes réunis à cette assemblée et en vertu des dispositions et conditions définies par ladite résolution.

Titre IV.- Gestion et direction de la société

Art. 10. Dispositions Générales

10.1 La Société est administrée par le Conseil composé au moins de deux gérants (collectivement les Gérants et individuellement un Gérant). Parmi les membres du Conseil, un Gérant sera Gérant A et un ou plusieurs Gérants seront Gérant(s) B, nommés à l'occasion d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues à l'article 11. L'Assemblée Générale approuve la rémunération et les termes et conditions de la nomination de chacun des gérants. Les gérants ne sont pas tenus d'être Associés de la Société.

10.2 Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent Titre IV (Gestion et Direction de la Société).

10.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil.

10.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B pour toutes les matières ou par la signature conjointe ou individuelle - le cas échéant - de toute(s) personne(s) à laquelle un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

10.5 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs concernant des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil déterminera les responsabilités de l'agent ou des agents et leur(s) rémunération(s) (le cas échéant), la durée de leur mandat et toutes autres conditions pertinentes de leur mandat.

10.6 Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un de ses membres. Il peut en outre nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

10.7 Les décisions du Conseil seront enregistrées dans des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou les Gérants agissant conjointement. Toutes procurations resteront jointes aux procès-verbaux de la réunion correspondante.

10.8 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président.

10.9 Le lieu de gestion exclusif et effectif est Luxembourg. Toutes les activités de gestion sont exercées à ou depuis Luxembourg.

Art. 11. Nomination

11.1 Les Gérants sont élus à l'occasion d'une Assemblée Générale des Associés de la façon suivante: (i) le Gérant A est désigné par CHARTERHOUSE STONE en tant que candidat à la nomination lors d'une Assemblée Générale des Associés, (ii) le(s) Gérant(s) B est désigné par VALDIVIA en tant que candidat(s) à la nomination lors d'une Assemblée Générale des Associés.

11.2 Nonobstant, à un moment où, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Guerrero cesse d'être Administrateur-Délégué de IMPALA CAPITAL PARTNERS, S.L., CHARTERHOUSE STONE sera habilité à désigner pour nomination ou à révoquer ou remplacer le(s) Gérant(s) B.

Art. 12. Révocation des Gérants - Notification des Postes Vacants

12.1 CHARTERHOUSE STONE est habilitée à proposer la révocation du Gérant A nommé conformément à l'article 11 et de désigner pour nomination une autre personne à sa place.

12.2 VALDIVIA est habilitée à proposer la révocation du(des) Gérant(s) B nommé(s) conformément à l'article 11 et de désigner pour nomination une autre personne à leur place.

12.3 Lorsque un ou plusieurs Gérants démissionne, décède ou met un terme à son mandat, pour quelque raison que ce soit préalablement au terme de ce mandat de Gérant, l'Associé ayant nommé le Gérant sortant en vertu des dispositions prévues à l'article 11 a le droit de désigner pour nomination un nouveau Gérant à sa place pour nomination.

Art. 13. Termes du Mandat

Les Gérants restent en fonction pour une période déterminée par l'Assemblée Générale des Associés. Tout Gérant peut être nommé à nouveau au terme de son mandat, le cas échéant.

Art. 14. Réunions du Conseil

14.1 Les réunions du Conseil sont convoquées par au moins un des Gérants.

14.2 Sauf dans les cas d'urgence qui seront précisés dans la convocation ou avec l'accord préalable des personnes habilitées à participer, une notice écrite des réunions du Conseil est remise à toutes les personnes habilitées à participer en vertu de l'article 14.5(a).

14.3 Les réunions du Conseil peuvent être tenues en bonne et due forme sans préavis si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés ou si les Gérants absents ont donné leur consentement au déroulement de la réunion en leur absence.

14.4 La convocation à la réunion précise le lieu (si autre que le siège social de la Société conformément à l'article 14.5(c)), la date et l'heure de la réunion du Conseil. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation par le consentement de chaque Gérant donné par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues aux date, heure et lieu spécifiés dans un document préalablement approuvé par voie de résolution du Conseil.

14.5 Sauf si le Conseil en a décidé autrement avec le Consentement des Investisseurs:

- (a) un préavis d'au moins 5 (cinq) Jours Ouvrés de chaque réunion du Conseil est remis aux Gérants;
- (b) un ordre du jour ainsi que des copies de tous documents annexes appropriés seront envoyés à chacun des Gérants au plus tard 3 (trois) Jours Ouvrés préalablement à la date de chaque réunion du Conseil;
- (c) les réunions du Conseil seront tenues au siège social de la Société à Luxembourg et menées en anglais; et
- (d) les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil rédigés en anglais seront envoyés à chacun des Gérants au plus tard 10 (dix) Jours Ouvrés après la réunion en question.

14.6 Un Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un Gérant situé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue dans cette forme est réputée être tenue à Luxembourg.

14.7 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent figurer sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être produites par lettre, télécopie ou télex. Une réunion du Conseil tenue par résolution prise de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 15. Droits d'Information

15.1 Tout membre du Conseil est habilité à transmettre à l'Investisseur concerné toute information relative à la Société et/ou à la Nouvelle Société Espagnole ou à la Société du Groupe susceptible d'entrer en sa possession ou à laquelle il a accès en vertu de sa position.

15.2 AXA sera habilitée à recevoir simultanément la même information qui sera transmise à chacun des Investisseurs, conformément aux articles 15.1, 14.1(b) et 14.1(d).

15.3 La Société respectera et veillera à ce que la Nouvelle Société Espagnole ainsi que chaque membre du Groupe respectera (et exigeront de tous leurs employés respectifs qu'ils respectent) les exigences relatives à la transmission d'information prévues aux articles 15.1 et 15.2 et autorisera la mise en place de droits d'accès à l'information appropriés.

Art. 16. Délégation, Quorum, Majorité

16.1 Les activités et affaires de la Société relèvent de la responsabilité du Conseil. Le Conseil est habilité à déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs sous réserve du Consentement des Investisseurs, de quelque manière que ce soit sous réserve de toutes dispositions qu'il est susceptible de définir à son absolue discrétion conformément aux présents Statuts, à la CA et à la loi applicable.

16.2 Outre leurs devoirs et responsabilités en tant que membre individuel du Conseil, les Gérants ont une responsabilité collective en ce qui concerne la gestion des affaires de la Société.

16.3 Le quorum nécessaire à la tenue d'une réunion du Conseil équivaut à la majorité des Gérants pour autant que le Gérant A soit à chaque fois présent aux réunions du Conseil, présents en personne, représentés ou par téléphone.

16.4 Sous réserve de l'article 16.5, les résolutions sont adoptées lors d'une réunion du Conseil sur la base des votes affirmatifs exprimés par (i) le Gérant A et (ii) n'importe lequel des Gérants B présents ou représentés à cette réunion.

16.5 Nonobstant, à un moment où, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Guerrero cesse d'être Administrateur-Délégué de IMPALA CAPITAL PARTNERS, S.L., les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité des votes exprimés par les Gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil.

Art. 17. Responsabilité des Gérants

Les Gérants ne sont tenus, du fait de leur situation, d'aucune responsabilité personnelle au titre des engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société, pour autant que ces engagements soient pris conformément aux Statuts ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi.

Titre V.- Assemblées générales des associés

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se tient au siège social de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg qui peut être spécifié dans l'avis de convocation.

Art. 19. Droits de Vote des Associés

19.1 Chaque Associé peut participer à une Assemblée Générale des Associés quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

19.2 Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

19.3 Tout Associé peut nommer par procuration un représentant, ne devant pas nécessairement être un associé, qui le représentera et votera en son nom aux assemblées générales.

Titre V.- Conventions et droits ERISA

Art. 20. Conventions

20.1 Le Conseil (a) mettra en application les droits de la Société en vertu de chacune des (i) Convention d'Associés de la Nouvelle Société Espagnole et (ii) CA (collectivement, les Conventions de la Société), (b) ne renoncera à aucune

disposition ou condition d'aucune des Conventions de la Société, (c) ne donnera son accord à aucun amendement des termes des Conventions de la Société et (d) assumera ses obligations liées aux Conventions de la Société.

20.2 Le Conseil informera chacun des Associés, avec un préavis de 10 (dix) Jours Ouvrés notifié par écrit, de tout excédent de passif accumulé proposé de la Société, principalement de tout excédent de passif proposé non prévu par la CA ou par les contrats de financement et autres documents destinés à être signés par la Nouvelle Société Espagnole et/ou le Groupe LEVANTINA.

Art. 21. Droits ERISA

21.1 Les Investisseurs ERISA comprennent des limited partners qui sont des entités régies aux Etats-Unis d'Amérique par le Employee Retirement Income Security Act 1974, tel que modifié (ERISA) (les Associés ERISA). Afin de permettre aux Associés ERISA de considérer l'Investisseur ERISA au titre de «société opérationnelle en capital à risque» (VCOC) dans l'optique de l'ERISA, pour autant qu'un limited partner d'un Investisseur ERISA ou son mandataire soit un Associé de la Société:

(a) l'Investisseur ERISA peut, à tout moment et en le notifiant par écrit à la Société, désigner directement ou indirectement pour nomination par l'Assemblée Générale des Associés toute personne en tant que Gérant de la Société et peut similairement désigner pour révocation toute personne et désigner une autre personne pour la nommer à sa place;

(b) l'Investisseur ERISA a le droit (sous réserve, si l'Investisseur ERISA n'est pas partie à la CA, de l'exécution et de la remise par lui-même d'un engagement de confidentialité à la Société sous une forme raisonnablement satisfaisante pour la Société):

(i) de recevoir, sur présentation d'une requête écrite à la Société, des copies:

(A) des comptes de gestion mensuels non audités du Groupe;

(B) sur une base annuelle, des budgets et prévisions des flux de trésorerie et des comptes de pertes et profits consolidés et audités, du bilan consolidé et des états de flux de trésorerie du Groupe (pour autant qu'ils soient raisonnablement disponibles); et

(C) toute information complémentaire que l'Investisseur ERISA est susceptible de demander.

(ii) de rencontrer la direction ou le personnel du Groupe tels qu'ils puissent être raisonnablement désignés par lui, sur remise d'un avis raisonnable à la Société, dans le but de consulter, conseiller et influencer la direction, d'obtenir des informations relatives aux activités et aux perspectives du Groupe ou d'exprimer les opinions de l'Investisseur ERISA sur ces matières.

21.2 Si l'Investisseur ERISA notifie à la Société (avec, à l'appui, une copie du conseil juridique dédié à cet effet délivré par des avocats adéquatement compétents) que les dispositions de l'article 21.1 devraient être modifiées afin de préserver la qualification de l'Investisseur ERISA en tant que VCOC, ou par ailleurs de s'assurer que les actifs de l'Investisseur ERISA ne sont pas considérés comme étant des actifs du plan de pension des Associés ERISA dans l'optique de l'ERISA, cette modification sera effectuée (moyennant un accord écrit signé par l'Investisseur ERISA et par les autres Investisseurs (au nom d'eux-mêmes et de toutes les autres parties de la CA)), sauf si, de l'avis raisonnable des autres Investisseurs, la modification risque d'avoir des conséquences matérielles néfastes sur la transaction, les activités ou les perspectives du Groupe.

21.3 Les articles 21.1 à 21.3 et, dans la mesure où ils se rapportent au présent article 21.3, l'article 20.1 peut être mis en application par l'Investisseur ERISA en vertu du Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999. Le consentement de l'Investisseur ERISA n'est pas requis pour tout changement (y compris toute décharge ou compromis partiellement ou dans son intégralité de toute responsabilité) ou suppression de l'article 21.3 ou, dans la mesure où il se rapporte au présent article, de l'article 20.1.

Titre VII.- Exercice social - Bilan - Distributions

Art. 22. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se terminer le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Comptes Annuels - Réserve Légale - Dividendes

23.1 Chaque année, au 31 décembre, un bilan des actifs et passifs de la Société est établi, ainsi qu'un compte de pertes et profits.

23.2 Le solde créditeur du compte de pertes et profits représente, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, le bénéfice net de la Société.

23.3 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est mis de côté chaque année pour la constitution d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, la réserve légale de la Société diminue pour atteindre moins de dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société, la contribution annuelle de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera renouvelée jusqu'à ce que la réserve légale atteigne à nouveau les dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

23.4 Le solde peut être distribué à (aux) Associés(s) proportionnellement à leur participation dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir d'autoriser, sous réserve de la loi applicable, le versement de dividendes intérimaires.

23.5 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir d'exiger le versement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution

24.1 Le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un Associé n'entraîne pas automatiquement la dissolution de la Société.

24.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être réalisée par les Gérants en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommés par une Assemblée Générale des Associés. Le ou les liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus larges possibles afin de réaliser les actifs et le règlement des dettes.

24.3 Après déduction des dettes, les actifs seront distribués aux Associés proportionnellement à leur participation.

Titre IX.- Droit applicable

Art. 25. Renvoi aux Dispositions Légales

Il est renvoyé aux dispositions de la Loi et à celles de la CA pour toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement réglées par les dispositions des présents Statuts.

Septième résolution

L'Assemblée décide de constater et d'accepter la démission des gérants actuels de la Société, à savoir Monsieur Bart Zech et Monsieur Patrice Gallasin, et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer les deux personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, une société par actions de droit britannique immatriculée sous le numéro 2260243 et ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, en tant que Gérant A;

- Monsieur Gautier Rochez, juriste, né à Haine-Saint-Paul (Belgique), le 1^{er} avril 1976, résidant au 1A, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, en tant que Gérant B

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas), le 26 avril 1973, résidant au 1A, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, en tant que Gérant B;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, résidant au 42, rue de la Biff, B-6780 Hon-delage, en tant que Gérant B.

Au vu des démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, Gérant A;

- Monsieur Gautier Rochez, Gérant B;

- Monsieur Joost Tulkens, Gérant B;

- Monsieur Bart Zech, Gérant B.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à quatre-vingt-douze mille euros (92.000 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, B. Tassigny, G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 47, case 12. – Reçu 84.782,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

G. Lecuit.

(052301.03/220/1312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

BUTAZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.768.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

BUTAZ INTERNATIONAL S.A.

V. Arno' / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(048155/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

SAUBER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 103.651.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

SAUBER INVESTMENTS, S.à r.l.

R. Donati / J. Rossi

Gérant / Gérant

(048156/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

FINCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 40.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(048167/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

ACTARIS CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 94.006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTARIS CAPITAL S.A.

FINDI, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(048186/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

C.M.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poncaré.

R. C. Luxembourg B 81.714.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048224/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

SPERALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 36.867.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048227/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

PARTAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.120.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTAK S.A.
MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

(048191/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

TRANQUERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.683.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANQUERA INVESTMENTS S.A.
LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

(048196/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

WIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.337.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIC HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(048199/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage.
R. C. Luxembourg B 68.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BO06767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mai 2006.

Signature.

(048509//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

FILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 16.119.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILUX S.A.
Signature

(048270//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

E.M.E. S.A., ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.255.

Constituée suivant acte reçu par M^e Norbert Muller, notaire de résidence à L-Esch-sur-Alzette, en date du 2 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 739 du 9 octobre 2000.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 août 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1485 du 15 octobre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 mars 2006 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période de six ans:

M. Didier Panel, ingénieur, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté;

M. Giancarlo Pagani, administrateur de sociétés, demeurant à B-1190 Bruxelles, 43, avenue Neptune;

M. Nicolas Najean, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté;

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes suivants pour une période de six ans:

COMPTIS S.A., domiciliée à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous n° B 78.490;

- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Panel, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté, pour une période de six ans.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour la société E.M.E. S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051023.03/687/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

WEST EUROPE INVESTMENTS & PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.189.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 19 mai 2006, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme WEST EUROPE INVESTMENTS & PROPERTIES S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 19 mai 2006, que la Société Anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme WEST EUROPE INVESTMENTS & PROPERTIES S.A.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 19 mai 2006, que la Société Anonyme ATLANTICA HOLDING S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme WEST EUROPE INVESTMENTS & PROPERTIES S.A.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour la société ATLANTICA HOLDING S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 19 mai 2006, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme WEST EUROPE INVESTMENTS & PROPERTIES S.A.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 19 mai 2006, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme WEST EUROPE INVESTMENTS & PROPERTIES S.A.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051011.02//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

IMMOBILIERE CENTENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 79.891.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, publiée au Mémorial, Recueil C n° 611 en date du 8 août 2001.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2006 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateur pour une période de six ans:

Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg. Monsieur Jean Faber occupera également la fonction d'administrateur-délégué;

Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg;

- au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour la société IMMOBILIERE CENTENAIRE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051036.03/687/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

SWILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.570.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWILUX S.A.

Signature

(048279//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

ALLIANZ FINANCE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftskapital: EUR 50.000.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 112.841.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2006 geht hervor, dass aufgrund der Mandatsniederlegung von Herrn Michael Diekmann, mit Wirkung zum 24. April 2006, Herr Hero Wentzel, mit Geschäftsadresse in NL-1017 EH Amsterdam, Keizersgracht 484, mit sofortiger Wirkung zum Mitglied des Verwaltungsrats bestellt wurde.

Gemäß Artikel 60 Absatz 4 des Gesellschaftsrechtsgesetzes vom 10. August 1915, erteilt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat, die Genehmigung Herr Wentzel mit der täglichen Führung der Geschäfte zu beauftragen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Aus einem Umlaufbeschluss vom 4. Mai 2006 geht hervor, dass Herr Dr. Paul Achleitner mit Geschäftsadresse in D-80802 München, Königinstrasse 28, mit sofortiger Wirkung zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates bestellt wurde und, dass Herr Thomas Kieffer, mit Geschäftsadresse in L-1728 Luxembourg, rue du Marché-aux-Herbes, 26, mit sofortiger Wirkung, mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde.

Auch wurde Hero Wentzel, mit Geschäftsadresse in NL-1017 EH Amsterdam, Keizersgracht 484, auf Basis der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung vom 24. April 2006, mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt.

Der Verwaltungsrat hat die Mandatsniederlegung von Frau Sylvia Höchendorfer-Ziegler, als Geschäftsführerin, mit Wirkung zum 4. Mai 2006 zur Kenntnis genommen.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Marc.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048293/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

70512

SWIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 60.760.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWIFIN S.A.

Signature

(048280//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

ACHTEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 22, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.701.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour la société ACHTEN, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(048298/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

GLOBAL SELECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.611.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

T. Loechner-Ernst / P. Bartz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

(048403/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

GLOBAL SELECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.611.

La distribution de dividendes, enregistrée à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

T. Loechner-Ernst / P. Bartz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

(048407/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.
